NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés :

Chevalier de la Légion d'honneur : M. L. Barthe, professeur agrégé à la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Officiers de l'Instruction publique : MM. Grimbert, Guerbet, Guérin, à Paris; Barral, Condamin, Roller, à Lyon; Beille, à Bordeaux; Debionne, à Amiens; Gerber, à Marseille; Perriol, à Grenoble; Gosselin, à Caen; Laget, à Marseille; Parigot, à Dijon.

Officiers d'Académie : MM. Beylot, Lemaire, Verger, à Bordeaux; Mally, Bury, à Clermont; Michaud, Vincent, à Dijon; Demeure, Patoir, Desoil, à Lille; Chanoz, Chatin, Taty, à Lyon; Astruc, à Montpellier; Viault, à Nantes; Simon, à Reims; Frenkel, Ribaut, à Toulouse; Woillard (Joseph), appariteur à l'École supérieure de Pharmacie de Paris.

Officier du Mérite agricole : M. Guéguen, professeur agrégé à l'École supérieure de Pharmacie de Paris.

Nomination. Corps de santé militaire. — Par décret du 30 juin 1905, ont été nommés :

Au grade de *Pharmacien aide-major de 2e classe de réserve* : MM. Blanchard, Desannay, Gourbillon, Louviot, Fraisse, Piédallu et Thierry.

A été promu par le même décret au grade de *Pharmacien-major de 1re classe de l'armée territoriale* : M. Breuil, pharmacien-major de 1re classe de l'armée active retraité.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. — 1° Par arrêté ministériel du 30 juin 1905, M. Col, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, a été chargé, en outre, des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle.

2° Par arrêté ministériel du 30 juin, un concours s'ouvrira le 8 janvier 1906, devant l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de chimie à l'École de Nantes. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Centenaire de la Société de Pharmacie de Lyon. — La société de pharmacie de Lyon a fêté le centenaire de sa réorganisation le 1er juillet dernier. La société de Pharmacie de Paris était représentée par M. Crinon, et l'École Supérieure de Pharmacie par M. Grimbert, professeur agrégé. Un compte rendu en sera donné dans le prochain bulletin par notre collaborateur M. Moreau. Diverses allocutions ont été prononcées par MM. Malleval, Florence, Cazeneuve, Massol, Grimbert, Dommergue, Crinon, Rièthe, Philippe, Vincent, Oudin.

Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris. — Les 42 internes dont les noms suivent sont entrés en service le 1er juillet :

Chantereau, Huerre, Pageot, Sergent, Juillet, Moha, Bernier, Turpaud, Finelle, Boulay, Backeroot, Beauvisage, Lesage, Roblin, Lambert, Vigan, Chichery, Decade, Autrive, Gouyon, Blin, Flament, Allard, Delassus, Laure, Lemeland, Tardieux, Vacherias, Damoiseau, Chenard, Houdard, Coquet, Guillevic, Telle, Melliaud, Bussit, Camboulives, Demousseau, Daubercies, Totain, Leprince, Durand.

Les étudiants et la loi de deux ans. — M. Bienvenu-Martin, ministre

de l'Instruction publique, vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs :

« Aux termes de la loi du 21 mars 1905, les jeunes gens appelés sous les drapeaux ou admis à devancer l'appel pourront réclamer cette année encore, pour la dernière fois, le bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

« Ceux qui voudront bénéficier de ces dispositions devront être en mesure de justifier avant le 10 octobre 1905 du certificat modèle G attestant qu'ils sont titulaires d'une première inscription en vue du doctorat en médecine, du doctorat en droit, du diplôme de pharmacien de 1re classe, de la licence ès-lettres ou de la licence ès-sciences.

« Mais pour prendre leur première inscription, il faut qu'ils soient en mesure de justifier du baccalauréat. Or, la session du baccalauréat dite d'octobre-novembre ne s'ouvrira que le 16 octobre 1905, c'est-à-dire dix jours après l'appel.

« J'estime qu'il serait contraire à l'équité de ne pas faciliter aux jeunes gens incorporés le 10 octobre 1905 sous le régime de la loi du 15 juillet 1889 le moyen de prendre part à la deuxième session ordinaire du baccalauréat. Si ces jeunes gens n'étaient pas, comme leurs devanciers, mis en demeure de régulariser leur situation avant la mise en route de la classe à laquelle ils appartiennent, ils se verraient placés dans une situation tout à fait défavorable et leurs intérêts s'en trouveraient compromis.

« J'ai donc décidé que les candidats à la deuxième partie des divers baccalauréats, appelés sous les drapeaux le 10 octobre prochain, seraient autorisés exceptionnellement à se présenter dans une session spéciale qui s'ouvrira entre 25 septembre et le 3 octobre. Cette session devra être terminée assez à temps pour que les étudiants soient en mesure de justifier du certificat modèle G le lundi 9 octobre au plus tard, et de réclamer le bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, avant leur incorporation.

« Il est bien entendu que nul ne pourra être inscrit en vue de cette session spéciale s'il ne justifie, par la production de pièces authentiques et régulières, ou de son incorporation le 10 octobre comme appartenant à la classe de 1904 ou d'une autorisation de devancement d'appel. Dans ce dernier cas, il remettra à l'appui de sa demande un dossier contenant un certificat de l'autorité militaire constatant son aptitude physique.

« Cette session qui, je le reconnais, ne rentre pas dans les prévisions réglementaires, imposera aux facultés une tâche particulièrement lourde à cette époque de l'année. Toutefois, étant donné la gravité des intérêts en jeu et la nécessité de permettre à un certain nombre de jeunes gens de bénéficier une dernière fois de la loi militaire de 1889, j'ai pensé que les membres des facultés, aussi bien que les professeurs de l'enseignement secondaire public, ne se refuseraient pas à accepter cette tâche.

« Je fais appel, en cette circonstance, à tout leur dévouement. Il serait possible d'ailleurs de rendre cette tâche plus aisée en désignant pour les jurys les professeurs qui, à raison de leurs convenances personnelles, se trouveraient à cette date au chef-lieu académique.

« Je vous prie de me faire connaître, en m'accusant réception de la présente dépêche, les dispositions que vous aurez cru devoir prendre à cet égard. Il serait d'ailleurs bien entendu que cette mesure, motivée par des circonstances tout à fait particulières, ne saurait en aucune façon constituer un précédent et que la seconde session de baccalauréat les années suivantes n'aurait lieu que dans la seconde quinzaine d'octobre. » BIENVENU-MARTIN.

COTE COMMERCIALE

JUIN

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 50 à 3 »
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 75 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif.*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à
— de quassia, *copeaux*	» 90 à
— de santal citrin	2 25 à
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie	12 50 à 14 »
Castoreum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30
— *petite,* —	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE — Disponible
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 15
— — — *blonde*	» » » 90
— — — *brune.*	» » » 75

Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	22 50 à 25 »
Ipéca Rio	16 » à 20 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	9 50 à 10 »
Manne, *larmes*	5 50 à 6 »
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	3 » à 3 50
Musc. *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	24 » à 25 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	1 25 à 1 50
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 50 à 4 50
Safran du Gâtinais	80 » à 90 »
— d'Espagne	70 » à 75 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité)	25 » à 65 »
— résine brune	20 » à 25 »
— — blanche	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50	Coca, *feuilles*	4 » à 5 »
Semen contra	1 80 à 2 »	Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Séné palthe	2 » à 2 50	Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
— follicules	2 75 à 3 »	Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
— Tinévelly	1 » à 1 15	Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »	Lichen d'Islande	» 65 à 90
Thé noir	5 50 à 7 »	Mauve, *fleurs*	3 75 à 4 »
— vert	5 50 à 12 »	Menthe, *feuilles*	2 50 à 2 75
Vanille, selon longueur	35 » à 60 »	Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
		Roses Provins	5 50 à 6 »
Herbes :		Sauge	» 90 à 1 10
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50	Stramonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25	Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à 1 50	Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »	Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— d'anis	21 » à 25 »	— de santal	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 25 à 3 50	Iodoforme	34 75 à 35 »
— tartrique	2 60 à 2 75	Kermès n° 1	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine	» » à » »	— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
— de soude	» » à » »		
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50	Menthol	22 » à 25 »
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 26 »	Mercure	» » à » »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »	— précipité rouge	» » à » »
— de sodium	» » à » »	— — blanc	» » à » »
Caféine	40 » à 42 »	Morphine chlorhyd.	225 » à 230 »
Calomel	8 50 à 9 »	Naphtol	4 » à 5 »
Camphre	8 50 à 9 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
Carbonate de créosote	» » à » »	— *chlorhydrate,* —	1 30 à 1 40
— de gaïacol	» » à » »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
Chloral	» » à » »	Quinine, *sulfate. . le kil.*	38 » à 40 »
Chlorate de potasse	» » à » »	— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
Chloroforme	» » à » »	— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
Cocaïne *chlorhydrate*	630 » à 675 »	— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
Codéine	410 » à 425 »	— *valerianate* —	60 » à 65 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Résine de Jalap blanche	65 »
Éther 65°	1 50 à 2 »	Salicylate de soude *crist.*	6 »
		— — *amorphe.*	4 75
Gaïacol liquide	» »	Salol	8 » à 9 »
— pur	» »	Santonine	89 » à 95 »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70	Sulfonal	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— de soude	11 » à 12 »	— à l'éther	6 » à 6 50
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »	Vanilline	65 » à 70 »

Variations. — Ainsi que nous le laissions prévoir dans notre dernier Bulletin, il y a eu une nouvelle hausse de 12 francs par kilog. sur la morphine; de ce fait la codéine est également en augmentation de 25 francs par kilog.

Roses de Provins. — La récolte, qui est à peu près terminée, n'est pas très abondante, aussi les cours sont restés assez élevés. On offre de 5 fr. 50 à 6 francs le kilog.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés :

Officiers de la Légion d'honneur : M. le professeur GUIGNARD, directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris; M. JEHL, à Alger.

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. LAINÉ, à la Nouvelle-Calédonie; BARBARIN, à Paris; ADAM, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, membre de la commission du Codex; DENIEL, pharmacien de la marine.

Officiers de l'Instruction publique : MM. CASTEX, à Rennes; ARNAUD, à Marseille; CHARMEIL, à Lille.

Officiers d'académie : MM. ALLAIRE, à Nantes; FRANÇOIS, HAUBERT et THIBAULT, préparateurs à l'École supérieure de pharmacie de Paris; THIBAULT, à Angers.

Chevaliers du mérite agricole : MM. EURY, à La Rochelle : QUIMAUD, à Montendre (Charente-Inférieure).

Nominations. — Corps de santé militaire :

Ont été nommés au grade de *pharmacien major de 1re classe* : M. ROUGNON, pharmacien-major de 2e classe, à Bordeaux;

Au grade de *pharmacien major de 2e classe*, M. VARENNE, pharmacien aide-major de 1re classe aux hôpitaux de Tunisie.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon. — M. SAMBUC, agrégé des Facultés de médecine, est chargé, du 1er novembre 1905 au 31 mai 1906, d'un cours de chimie organique et toxicologie pendant l'absence de M. CAZENEUVE, député.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en date du 27 juin 1904, un concours s'ouvrira le 8 janvier 1906 devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de médecine et de pharmacie de Nantes. — Par arrêté du 7 juillet 1905, M. MARGUERY, pharmacien supérieur de 1re classe, licencié ès sciences, a été institué, pour une période de neuf ans, chef des travaux de chimie à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 3 août 1905, un concours s'ouvrira, le 12 février 1906, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, pour l'emploi de suppléant des chaires de pharmacie et matière médicale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École préparatoire de médecine et pharmacie de Poitiers :

1° M. Léger, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1905 1906, d'un cours d'histoire naturelle.

2° M. Sauvage, pharmacien de 1[re] classe, est chargé, à partir du 1[er] novembre 1905, d'un cours de chimie et toxicologie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes. — M. Morin, licencié ès sciences, pharmacien supérieur de 1[re] classe, suppléant des chaires de physique et de chimie, est nommé professeur de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse. — 1° M. Aloy, agrégé, est chargé en outre, pour l'année scolaire 1905-1906, d'un cours de chimie biologique.

2° M. Ribaut, agrégé, est chargé, pour l'année 1905-1906, d'un cours de pharmacie.

3° M. Morel, agrégé libre, est chargé, pour l'année 1905-1906, d'un cours complémentaire de bactériologie.

COTE COMMERCIALE

JUILLET

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur . . .	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé . .	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 50 à 3 »
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou.	5 50 à 6 »
Anis étoilé.	1 75 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*.	4 50 à 5 »
— du Pérou.	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades . . .	11 » à 13 »
Blanc de baleine.	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux*.	» 90 à » »
— de santal citrin . . .	2 25 à » »
— de sassafras.	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan . . .	5 50 à 6 »
— de Chine. . . .	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie . .	12 50 à 14 »
Castoreum.	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles. .	4 50
— jaune — . .	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes.	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50

Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40	
— *grosse, blonde* . .	1 30	
— *petite,* — . .	1 25	
Girofles	4 25 à 5 »	
		DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» »	1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» »	1 15
— — — *blonde*	» »	» 90
— — — *brune.*	» »	» 75
Huile d'amandes douces .	2 50 à » »	
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80	
— de Croton tiglium. .	8 50 à 10 »	
Hydrastis canadensis. . .	22 50 à 25 »	
Ipéca Rio	16 » à 20 »	
Jalap, racines	1 75 à 2 »	
Jaborandi	2 50 à 3 50	
Kousso	4 50 à 5 »	
Lycopode	9 50 à 10 »	
Manne, *larmes*.	5 50 à 6 »	
Maté	2 » à 2 50	
Myrrhe	3 » à 3 50	
Musc. . . . . . . *le gr.*	3 » à 4 »	
Noix de kola	1 75 à 2 »	
— muscades.	8 » à 12 »	
— vomiques	» 40 à » 50	
Opium	24 » à 25 »	
Pyrèthre, *poudre*.	3 » à 4 »	
Ratanhia	1 25 à 1 50	
Réglisse d'Espagne . . .	» 75 à 1 »	
Rhubarbe de Chine . . .	3 50 à 4 50	
Safran du Gâtinais. . . .	80 » à 90 »	
— d'Espagne	70 » à 75 »	
Salsepareille.	1 30 à 1 35	
Scammonée (suivant qualité) . .	25 » à 65 »	
— résine brune.	20 » à 25 »	
— — blanche.	42 » à 45 »	

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme* sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à	5 50	Coca, *feuilles*	4 » à	5 »
Semen contra	1 80 à	2 »	Gentiane, *racines*	» 50 à	» 85
Séné palthe	2 » à	2 50	Guimauve, *fleurs*	1 50 à	2 »
— follicules	2 75 à	3 »	Guimauve, *racines*	» 95 à	1 10
— Tinévelly	1 » à	1 15	Jusquiame, *feuilles*	1 25 à	1 50
Térébenthine Venise	2 40 à	3 »	Lichen d'Islande	» 65 à	90
Thé noir	5 50 à	7 »	Mauve, *fleurs*	3 75 à	4 »
— vert	5 50 à	12 »	Menthe, *feuilles*	2 50 à	2 75
Vanille, selon longueur	35 » à	60 »	Oranges amères, *écorces*	1 10 à	1 50
			Roses Provins	5 50 à	6 »
Herbes :			Sauge	» 90 à	1 10
Belladone, *feuilles*	1 00 à	1 50	Stramonium, *feuilles*	1 » à	1 25
Camomille, *fleurs*	2 75 à	3 25	Tilleul, *bractées*	2 75 à	3 »
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à	1 50	Valériane, *racines*	1 » à	1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à	45 »	Essence de Mitcham	90 » à	100 »
— d'anis	21 » à	25 »	— de santal	30 » à	40 »
— de menthe améric.	45 » à	50 »	— — citrin pure	35 » à	45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 25 à	3 50	Iodoforme	54 75 à	55 »
— tartrique	2 60 à	2 75	Kermès n° 1	7 50 à	10 »
Benzoate de lithine	» » à	» »	— vétérinaire n° 1	2 » à	2 25
— de soude	» » à	» »	Magnésie calcinée	2 25 à	2 50
Benzonaphtol	9 » à	10 »	Menthol	22 » à	25 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50		Mercure	» » à	» »
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à	26 »	— précipité rouge	» » à	» »
Bromure de potassium	4 50 à	5 »	— — blanc	» » à	» »
— de sodium	» » à	» »	Morphine chlorhyd.	» » à	236 »
Caféine	40 » à	42 »	Naphtol	4 » à	5 »
Calomel	8 50 à	9 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à	1 35
Camphre	8 50 à	9 »	— *chlorhydrate,* —	1 30 à	1 40
Carbonate de créosote	» » à	» »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à	42 »
— de gaïacol	» » à	» »	Quinine, *sulfate. . le kil.*	38 » à	40 »
Chloral	» » à	» »	— *bromhydrate* —	50 » à	51 »
Chlorate de potasse	» » à	» »	— *bi-bromhydrate* —	55 » à	60 »
Chloroforme	» » à	» »	— *chlorhydrate* —	50 » à	55 »
Cocaïne *chlorhydrate*	630 » à	675 »	— *valerianate* —	60 » à	65 »
Codéine	410 » à	425 »	Résine de Jalap blanche	65 »	
Créosote de hêtre	6 50 à	7 »	Salicylate de soude *crist.*	6 »	
Éther 65°	1 50 à	2 »	— — *amorphe*	4 75	
Gaïacol liquide	» »		Salol	8 » à	9 »
— pur	» »		Santonine	89 » à	95 »
Glycérine 30°	1 50 à	1 70	Sulfonal	20 » à	22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à	16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à	5 75
— de soude	11 » à	12 »	— à l'éther	6 » à	6 50
Iode bi-sublimé	50 » à	51 »	Vanilline	65 » à	70 »

Morphine chl. — Une nouvelle hausse de 13 fr. par K° vient de se produire, ce qui porte le cours actuel à 236 fr. le K°.

Codéine. — Une nouvelle hausse est également probable.

Tilleul. — Les cours sont très élevés cette année et il est impossible de trouver des lots importants; les prix demandés pour les petites parties offertes varient entre 2,75 et 3,50 selon la provenance. En général l'herboristerie sera très chère cette année.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Désesquelle, Pelisse, à Paris; Mousnier, à Sceaux; Weill, à Montrouge (Seine); Balade, à Bordeaux.

Officiers d'académie : MM. Chassaigne et Dumergue, à Ruffec (Charente); Fourmaux, à Lens (Pas-de-Calais); Thuret, au Havre; Lainé, à Bordeaux.

Corps de santé militaire. — **1° Nominations.** Par décret du 11 août 1905, ont été promus dans le *corps des pharmaciens de réserve* :

Au grade de pharmacien-major de 2e classe : MM. Thouvenin, Faure et Baldy, pharmaciens aides-majors de 1re classe de réserve.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe : MM. Geslin, Rivaud, Comar, Chifflet, Gentil, Nicolas, Cuinet, Rebillier, Coscet, Léonardon, Brissemoret, Picot, Legendre, Sauson, Boissel, Martel, Secques, Favreau, Philiparie, Coll, Mallet, Delehaye, Doumerc, Malet, Dejean, Laguet, Péchin, Lemaire et Pouill, pharmaciens aides-majors de 2e classe de réserve.

Par décret du 11 août 1905, ont été promus dans le corps des *pharmaciens de l'armée territoriale :*

Au grade de pharmacien-major de 1re classe : M. Gautrelet, pharmacien-major de 2e classe de l'armée territorale.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe : M. Bernou, pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée territoriale.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe : MM. Cayron, Guillot, Lalanne, Soichot, Queuille, Lucas, Valade, Duboureau, Brocard, Bouchet, Viaud, Flament, Daniel, Guilhaumon, Tarbouriech, Girault, Blottière, Darrasse, Bertrand, Geneay, Weissmann, Choay, Cuvelier, Mocudé, Cappelle, Pouillard, Vidal, Dupuy, Martin, Cathelineau, Delage, Fosse, Duhart, Gerbert, Delahaut, Daltroff, Banes, Laurissier, Descude, Blanchin, Pancier, Martinet, Save, Balatre, Hennequant, Chauvet, Ristor, Loiseau et Valat, pharmaciens aides-majors de 2e classe de l'armée territoriale.

2° **Concours.** — Un concours s'ouvrira le 3 novembre prochain à l'école du Val-de-Grâce pour l'admission à sept emplois d'élèves en pharmacie du service de santé militaire.

Corps de santé de la marine. — **Nominations.** Par décret du 24 août 1905 ont été nommés dans le corps de santé de la marine :

Au grade de pharmacien de 2e classe : MM. Guéneau et Schluty, sortant de l'École d'application.

La situation de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris pendant l'année scolaire 1903-1904[1]. — La décroissance numérique des étudiants provoquée en grande partie par la suppression prochaine du diplôme de 2e classe s'est encore accentuée cette année : le nombre total des étudiants inscrits à l'Ecole supérieure de pharmacie s'est abaissé de 1567 à 1401 soit 166 unités de moins.

Les diminutions sont particulièrement sensibles parmi les élèves en cours d'inscriptions de scolarité, soit 57 unité en moins par rapport à 1902-1903, seul le nombre des étudiants en cours d'examens probatoires n'a pour ainsi dire pas varié.

Trente et un élèves de 2e et 3e années, appartenant 21 à la 1re classe et 10 à 2e, sont venus de différentes Facultés mixtes ou Ecoles des départements, ajoutons que le nombre des diplômes décernés est à peu près le même, 167 en 1904, contre 170 en 1903.

Le nombre des étudiants étrangers est de 23 se décomposant ainsi : 7 pour l'Empire ottoman, 5 pour l'Alsace-Lorraine, 3 d'Haïti, 2 de la Suisse et 1 pour Chypre, la Belgique, l'Espagne, la Russie, les Antilles et l'Argentine.

Le nombre des élèves femmes est de 20, soit 5 de moins que pendant l'exercice précédent; la 1re classe compte 2 élèves de plus mais la 2e classe en a perdu 7.

Le nombre des élèves stagiaires est toujours en diminution et s'élève à 112 au lieu de 122 y compris 2 élèves-femmes; 3 femmes ont conquis cette année le diplôme de pharmacien, dont deux pour la 1re classe.

En résumé 593 étudiants au lieu de 630 ont pris régulièrement leurs inscriptions, avec une diminution de 87 unités en première année et légère augmentation dans les deux autres années.

En ce qui concerne le *doctorat d'université*, 19 candidats nouveaux se sont fait inscrire, et 13 se sont vu conférer ce diplôme; 3 thèses ont été également présentées et admises pour le diplôme supérieur, et 17 thèses d'agrégation sont également enregistrées avec éloges dans le rapport. E. P.

1. Extrait des rapports présentés au Conseil académique sur les travaux et les actes des établissements d'enseignement supérieur.

COTE COMMERCIALE

AOUT

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur . . .	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé . .	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 25 à 2 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou.	5 50 à 6 »
Anis étoilé.	1 95 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*.	4 50 à 5 »
— du Pérou.	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 25 à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 6 50
— de muscades . . .	11 » à 13 »
Blanc de balcine.	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux*.	» 90 à » »
— de santal citrin . . .	2 25 à » »
— de sassafras.	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan . . .	5 50 à 6 »
— de Chine. . . .	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie . .	12 50 à 14 »
Castoréum.	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles. .	4 50
— jaune — . .	3 50 à 4 »
Cochenille grise.	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes.	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche*.	1 40
— *grosse, blonde* . .	1 30
— *petite,* — . .	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 15
— — — *blonde*	» » » 90
— — — *brune.*	» » » 75

Huile d'amandes douces .	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80
— de Croton tiglium..	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis. . .	19 » à 20 »
Ipéca Rio	20 » à 25 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	7 50 à 9 »
Manne, *larmes*.	5 75 à 6 25
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	2 75 à 3 25
Musc. . . . . . . *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades.	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	23 50 à 25 »
Pyrèthre, *poudre*.	3 » à 4 »
Ratanhia	» 95 à 1 25
Réglisse d'Espagne . . .	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine . . .	3 50 à 4 »
Safran du Gâtinais. . . .	80 » à 90 »
— d'Espagne	70 » à 75 »
Salsepareille.	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité). .	25 » à 65 »
— résine brune.	20 » à 25 »
— — blanche.	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	5 25 à 5 50	Coca, *feuilles*	4 » à 5 »
Semen contra	1 90 à 2 25	Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Séné palthe	2 » à 2 50	Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
— follicules	2 75 à 3 »	Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
— Tinévelly	1 » à 1 15	Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »	Lichen d'Islande	» 85 à 1 »
Thé noir	5 50 à 7 »	Mauve, *fleurs*	3 25 à 3 50
— vert	5 50 à 12 »	Menthe, *feuilles*	1 75 à 2 »
Vanille, selon longueur	40 » à 60 »	Oranges amères, *ecorces*	1 10 à 1 90
		Roses Provins	5 75 à 6 »
Herbes :		Sauge	» 90 à 1 10
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50	Stramonium, *feuilles*	1 50 à 1 75
Camomille, *fleurs*	2 50 à 3 »	Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Cascara sagrada, *écorces*	1 » à 1 25	Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 43 »	Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— d'anis	21 » à 25 »	— de santal	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 25 à 3 50	Iodoforme	54 75 à 55 »
— tartrique	2 60 à 2 75	Kermès n° 1	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine	10 50 à 12 »	— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
— de soude	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Menthol	22 » à 25 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50	Mercure	5 25 à 5 75
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 26 »	— précipité rouge	8 25 à 8 50
Bromure de potassium	4 50 à 5 »	— — blanc	8 » à 8 25
— de sodium	4 50 à 5 »	Morphine chlorhyd.	225 » à 230 »
Caféine	40 » à 42 »	Naphtol	4 » à 5 »
Calomel	8 50 à 9 »	Pilocarpine *nitrale, le gr.*	1 20 à 1 35
Camphre	8 25 à 8 50	— *chlorhydrale*, —	1 30 à 1 40
Carbonate de créosote	16 » à 18 »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
— de gaïacol	26 » à 28 »	Quinine, *sulfate*. . *le kil.*	38 » à 40 »
Chloral	8 75 à 9 »	— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
Chlorate de potasse	1 20 à 1 50	— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
Chloroforme	3 50 à 4 »	— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
Cocaïne *chlorhydrate*	600 » à 650 »	— *valérianate* —	60 » à 65 »
Codéine	400 » à 425 »	Résine de Jalap blanche	65 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Salicylate de soude *crist.*	6 50
Éther 65°	1 50 à 2 »	— — *amorphe.*	6 »
Gaïacol liquide	16 50 à 17 »	Salol	6 50 à 8 »
— pur *crist.*	20 » à 22 »	Santonine	90 » à 92 »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70	Sulfonal	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— de soude	11 » à 12 »	— à l'éther	6 » à 6 50
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »	Vanilline	65 » à 70 »

Seigle ergoté. — La récolte russe est très petite et celle d'Espagne nulle, aussi la hausse est venue rapidement et on cote de 5,25 à 5,50.

Camphre. — Les cours viennent de remonter sensiblement en raison des embarquements très réduits qu'on a fait au Japon ces temps derniers, le raffiné est coté 8 fr. le K° et le pressé 7 fr. 50.

Quinine. — Très faible.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — *Chevalier du Mérite agricole* : M. Givois, à Vichy.

Corps de Santé militaire. — *Nominations.* — Par décret du 6 octobre 1905, ont été promus :

Au grade de pharmacien-major de 2e classe de réserve : MM. les Pharmaciens de 1re classe : Auboüy, Gauvin, Battesti, Bridoux, Busquet, Chevallard, Gabriel, Cohn, Colle, Courtier, Denis, Echeman, Foucard, Foucher, Gérard, Heydenreich, Gauzentes, Gavaudan, Huet, Géraudel, Granon, Henry, Lacrotte, Jouve, Lions, Mallaret, Martin, Manant, Metzger, Morizot, Mouret, Paragon, Primot, Ragot, Quériault, Reynaud, Rolland, Vacher-Lagrave, Sallé, Gillet, Laporte.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. les Pharmaciens de 1re classe : Marque, Ducros, Denise.

École de Médecine et Pharmacie de Poitiers. — 1° M. Poirault, professeur d'Histoire naturelle, est mis à la retraite et nommé professeur honoraire.

2° Un concours s'ouvrira le 1er février 1906 devant la Faculté de Médecine et Pharmacie de Bordeaux pour l'emploi de suppléant des chaires de *Physique* et de *Chimie* à l'Ecole de Médecine et Pharmacie de Poitiers.

École de Médecine et Pharmacie de Besançon. — M. Morin, suppléant, est nommé professeur de Chimie.

École de Médecine et Pharmacie de Limoges. — M. Boudet, professeur d'Histoire naturelle, est mis à la retraite.

Concours pour l'obtention des bourses de pharmacien. — L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de pharmacien de 1re classe aura lieu au siège des Écoles supérieures de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie, le vendredi 27 octobre 1905.

Sont admis à concourir :

1° Les candidats pourvus de quatre, huit ou douze inscriptions qui ont subi, avec la note *bien*, les examens de fin de première et de deuxième année et l'examen semestriel ;

2° Les pharmaciens de 1re classe aspirant au diplôme supérieur.

En exécution des prescriptions de l'arrêté du 24 décembre 1891, les épreuves

du concours consistent en compositions écrites portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Élèves à quatre inscriptions. — 1° Physique et chimie ; 2° Botanique.

Élèves à huit inscriptions. — 1° Chimie organique ; 2° Matière médicale et pharmacie.

Élèves à douze inscriptions. — 1° Pharmacie galénique ; 2° Chimie analytique et toxicologie.

Candidats au diplôme supérieur. — Section des sciences physico-chimiques : 1° Physique ; 2° Chimie.

Section des sciences naturelles : 1° Botanique ; 2° Zoologie.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Les candidats pourvus du grade de bachelier de l'enseignement secondaire classique ou moderne qui ont été admis à ce grade avec la mention *bien*, pourront obtenir sans concours une bourse de première année.

Concours pour l'Internat en Pharmacie dans les hôpitaux de Reims. — Le lundi 20 novembre 1905, à 2 heures du soir, un concours sera ouvert, à la Pharmacie centrale des hôpitaux de Reims, pour la nomination à quatre places d'interne en pharmacie vacantes à l'hôpital civil.

Les élèves qui désirent prendre part à ce concours doivent se faire inscrire au *Secrétariat des hospices*, 1, place Muzeux, à Reims.

Transport du Chlorate de Potasse. — Par décision du Président de la République, le *Chlorate de Potasse* est ajouté aux marchandises dangereuses dont la nomenclature est contenue dans l'article 3 du règlement d'administration publique du 12 août 1874.

COTE COMMERCIALE

SEPTEMBRE

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 25 à 2 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 95 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 25 à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 6 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux*	» 90 à » »
— de santal citrin	2 25 à » »
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie	12 50 à 14 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30
— *petite,* —	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 15
— — — *blonde*	» » » 90
— — — *brune.*	» » » 75

Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	19 » à 20 »
Ipéca Rio	25 » à 30 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	5 50 à 6 50
Manne, *larmes*	5 25 à 6 »
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	2 75 à 3 25
Musc *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	23 50 à 25 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	» 95 à 1 25
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 50 à 4 »
Safran du Gâtinais	80 » à 90 »
— d'Espagne	70 » à 75 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité)	25 » à 65 »
— résine brune	20 » à 25 »
— — blanche	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	5 25 à 5 50		Coca, *feuilles*	3 50 à 4 »	
Semen contra	1 90 à 2 25		Gentiane, *racines*	» 50 à » 85	
Séné palthe	2 » à 2 50		Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »	
— follicules	2 75 à 3 »		Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10	
— Tinévelly	1 » à 1 15		Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50	
Téréhenthine Venise	2 40 à 3 »		Lichen d'Islande	» 85 à 1 »	
Thé noir	5 50 à 7 »		Mauve, *fleurs*	3 25 à 3 50	
— vert	5 50 à 12 »		Menthe, *feuilles*	1 75 à 2 »	
Vanille, selon longueur	40 » à 60 »		Oranges amères, *ecorces*	1 10 à 1 90	
			Roses Provins	5 75 à 6 »	
Herbes :			Sauge	» 90 à 1 10	
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50		Stramonium, *feuilles*	1 50 à 1 75	
Camomille, *fleurs*	2 50 à 3 »		Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »	
Cascara sagrada, *écorces*	1 » à 1 25		Valériane, *racines*	1 » à 1 25	

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »	Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— d'anis	21 » à 25 »	— de santal	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 35 à 3 50	Iodoforme	54 75 à 55 »
— tartrique	2 50 à 2 75	Kermès n° 1	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine	10 50 à 12 »	— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
— de soude	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Menthol	30 » à 35 »
Bicarhonate de soude 00 k.	24 50	Mercure	5 25 à 5 75
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 26 »	— précipité rouge	8 25 à 8 50
Bromure de potassium	4 50 à 5 »	— — blanc	8 » à 8 25
— de sodium	4 50 à 5 »	Morphine chlorhyd.	230 » à 250 »
Caféine	40 » à 42 »	Naphtol	4 » à 5 »
Calomel	8 50 à 9 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 25 à 1 50
Camphre	8 50 à 8 75	— *chlorhydrate*, —	1 30 à 1 40
Carbonate de créosote	16 » à 18 »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
— de gaïacol	26 » à 28 »	Quinine, *sulfate*. . *le kil.*	35 » à 40 »
Chloral	8 75 à 9 »	— *bromhydrate* —	47 » à 50 »
Chlorate de potasse	1 20 à 1 50	— *bi-bromhydrate* —	52 » à 55 »
Chloroforme	3 50 à 4 »	— *chlorhydrate* —	47 » à 50 »
Cocaïne *chlorhydrate*	580 » à 600 »	— *valérianate* —	57 » à 60 »
Codéine	400 » à 425 »	Résine de Jalap blanche	65 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Salicylate de soude *crist.*	6 75
Éther 65°	1 50 à 2 »	— — *amorphe.*	6 25
Gaïacol liquide	16 50 à 17 »	Salol	7 » à 8 »
— pur *crist.*	20 » à 22 »	Santonine	90 » à 92 »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70	Sulfonal	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	6 » à 7 »
— de soude.	11 » à 12 »	— à l'éther	6 50 à 7 50
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »	Vanilline	65 » à 70 »

Brôme et ses dérivés. — Voici les nouveaux cours :

Brôme	4 75	5 »	6 »
Bromure Potassium	3 65	3 85	4 25
— de Sodium	4 50	à	4 65
— Ammonium	4 50	à	4 75

Menthol. — En forte hausse, la récolte au Japon n'est que de 200.000 livres cette année contre 600.000 l'année dernière. On cote en caisse de 29 à 30 francs.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — *Chevalier du Mérite agricole* : M. Thomas, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

Corps de Santé des troupes coloniales. — Nominations au grade de Pharmacien aide-major de 1re classe : MM. Laurent, à Madagascar, Gombert, à la Côte d'Ivoire, pharmaciens aide-majors de 2e classe.

Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Limoges. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes en date du 18 octobre 1905, un concours s'ouvrira le 1er mai 1906, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Concours pour une place de professeur suppléant de la chaire d'Histoire naturelle de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Tours. — Sujets :

Composition écrite : Nématodes parasites de l'homme.

Leçon orale : *Filicinées*.

Epreuve pratique : Tube digestif de Poisson. Etude d'une tige de Térébinthacées : *Rhus Cotinus*.

Reconnaissance de 20 plantes et de 10 animaux.

Concours pour une place de professeur suppléant de la chaire d'Histoire naturelle à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — Sujets :

Composition écrite : L'appareil urinaire dans la série animale.

Leçon orale : *Myrtacées*.

Epreuve pratique : Préparation du système nerveux de l'Ecrevisse.

Reconnaissance de 10 animaux.

Etude anatomique de la tige du Datura stramonium.

Reconnaissance de 20 plantes.

De quelques adjuvants médicamenteux dans la cure de la tuberculose pulmonaire (communication faite par le Dr André Robin, de Paris, au Congrès international de la tuberculose, sous-section de thérapeutique).

I. — Les médicaments ne sont que des adjuvants dans le traitement de la tuberculose, puisque aucun d'eux n'a de vertu spécifiquement curatrice. Après leur avoir trop demandé, on les a trop délaissés. Ils peuvent seconder la cure hygiéno-diététique.

Enfin, il est des malades dans l'impossibilité de se soumettre à la cure d'air et de repos, tels les travailleurs fréquentant les dispensaires — qui sont cependant susceptibles de bénéficier de cette intervention médicatrice.

II. — Les médicaments qui m'ont donné les meilleurs résultats sont : le Phosphate de Créosote, — le Cacodylate, le Cinnamate de soude et le Glycérophosphate associés, — la Lécithine combinée au Gaïacol et au Menthol, par voie hypodermique; enfin l'Urée par voie gastrique. Dans chaque formule je fais une place à un élément phosphoré. Voici la technique à laquelle je m'arrête pour l'emploi de chacun d'eux :

III. — Le Phosphate de Créosote est administré par voie sous-cutanée à la dose moyenne trihebdomadaire de 3 cm.³. Son emploi peut être continué longtemps sans inconvénients, à condition de ne lui adjoindre aucun médicament arsenical ou cacodylique. Il est sans danger, ne provoque pas de réaction fébrile, et c'est par lui, toujours, que je tâte d'abord la susceptibilité de mes malades vis-à-vis de la médication hypodermique.

IV. — Le Cacodylate et le Cinnamate sont réunis dans cette formule :

Glycérophosphate de soude	20 gr.
Cacodylate de soude	10 gr.
Cinnamate de soude	0 gr. 50.
Eau stérilisée	100 c.c.
Alcool phéniqué au 1/100	V gouttes.

On fait 3 injections par semaine :

La première semaine de 1 cm.³;

La deuxième semaine de 2 cm.³;

La troisième semaine de 3 cm.³, et l'on poursuit cette dernière dose de 3 cm.³, trois fois par semaine encore pendant trois semaines. Puis on suspend la médication pendant une semaine ; et on la reprend trois semaines par mois. La dose trihebdomadaire de 0 gr. 30 de Cacodylate et de 0 gr. 015 de Cinnamate peut être ainsi longtemps tolérée, en laissant reposer le malade une semaine par mois.

V. — L'Huile lécithinée, le Gaïacol, l'Eucalyptol, l'Iodoforme et le Menthol sont associés dans la formule suivante :

Gaïacol cristallisé et Eucalyptol	ãã	10 gr.
Menthol		5 gr.
Iodoforme		1 gr.
Huile lécithinée et stérilisée au 1/100		100 c.c.

Le mode d'emploi est le même que pour les injections précédentes ; et la dose moyenne, après accoutumance, de 3 cm.³ trois fois par semaine pendant trois semaines par mois. Il est important de faire les injections profondément, en pleine masse fessière, et surtout de les pousser *très lentement*. On évitera sûrement ainsi les malaises qui suivraient l'injection de produits volatils dans un gros vaisseau ; — ce dont on serait averti d'ailleurs, au cours même de la piqûre, par l'odeur de Gaïacol montant à la gorge du malade, et par la sensation de froid (douche glacée) qui l'envahit de la tête aux pieds et se dissipe en quelques secondes.

VI. — Enfin, j'ai recours à l'Urée *per os*, chaque fois que le malade ne peut ou ne veut se soumettre aux médications hypodermiques précédentes. C'est un adjuvant précieux de toute thérapeutique antituberculeuse, d'administration facile, bien supporté et qui relève très vite chez le malade le coefficient d'utilisation azotée. Partisan des synergies médicamenteuses, je l'incorpore dans la formule suivante :

Urée pure	15 gr.
Phosphate monocalcique	10 gr.
Arrhénal	0 gr. 50
Bicarbonate de soude	20 gr.

Une cuillerée à café de cette poudre au cours des deux principaux repas, dans un peu d'eau gazeuse. La dose optima de l'Urée paraît être de 3 gr. *pro die*.

« *Communiqué.* »

COTE COMMERCIALE

OCTOBRE

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 25 à 2 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 95 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif.*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 25 à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 6 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux.*	» 90 à » »
— de santal citrin	2 25 à » »
— de sassafras	1 10 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie	13 50 à 14 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
— Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30
Gomme Sénégal *petite*	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE Disponible
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 15
— — — *blonde*	» » » 90
— — — *brune.*	» » » 75

Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	19 » à 20 »
Ipéca Rio	22 » à 30 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	6 50 à 7 »
Manne, *larmes*	5 25 à 6 »
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	2 75 à 3 25
Musc. *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 25 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	23 50 à 25 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	» 95 à 1 25
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 50 à 4 »
Safran du Gâtinais	80 » à 90 »
— d'Espagne	75 » à 80 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité)	25 » à 65 »
— résine brune	20 » à 25 »
— — blanche	42 » à 45 »
Seigle ergoté	4 75 à 5 25
Semen contra	1 90 à 2 25
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules	2 75 à 3 »
— Tinévelly	1 » à 1 15
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Thé noir.	5 50 à 7 »	Guimauve, *racines*. . . .	» 90 à 1 10
— vert.	5 50 à 12 »	Jusquiame, *feuilles* . . .	1 25 à 1 50
Vanille, selon longueur .	40 » à 60 »	Lichen d'Islande.	» 85 à 1 »
		Mauve, *fleurs*	3 50 à 4 »
Herbes :		Menthe, *feuilles*.	1 75 à 2 »
Belladone, *feuilles*. . . .	1 00 à 1 50	Oranges amères, *ecorces*.	1 10 à 1 90
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25	Roses Provins	5 75 à 6 »
Cascara sagrada, *écorces*.	0 80 à 1 25	Sauge.	» 90 à 1 10
Coca, *feuilles*	3 50 à 4 »	Stramonium, *feuilles*. . .	1 50 à 1 75
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85	Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Guimauve, *fleurs*.	1 50 à 2 »	Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »	Essence de Mitcham . . .	90 » à 100 »
— d'anis.	21 » à 25 »	— de santal.	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure.	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 35 à 3 50	Iodoforme.	34 » à 35 »
— tartrique	2 50 à 2 75	Kermès nº 1.	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine. . . .	10 50 à 12 »	— vétérinaire nº 1 .	2 » à 2 25
— de soude	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Menthol.	28 » à 30 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50	Mercure.	5 25 à 5 75
Bismuth *sous-nitrate*. . .	25 » à 26 »	— précipité rouge.	8 25 à 8 50
Bromure de potassium. .	4 50 à 5 »	— — blanc.	8 » à 8 25
— de sodium . . .	4 50 à 5 »	Morphine chlorhyd. . . .	225 » à 230 »
Caféine	40 » à 42 »	Naphtol	4 » à 5 »
Calomel.	8 50 à 9 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
Camphre	8 95 à 9 25	— *chlorhydrale*, —	1 30 à 1 40
Carbonate de créosote . .	16 » à 18 »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
— de gaïacol . .	26 » à 28 »	Quinine, *sulfate*. . *le kil.*	35 » à 40 »
Chloral	8 75 à 9 »	— *bromhydrate* —	47 » à 50 »
Chlorate de potasse . .	1 20 à 1 50	— *bi-bromhydrale* —	52 » à 55 »
Chloroforme.	3 50 à 4 »	— *chlorhydrale* —	47 » à 50 »
Cocaïne *chlorhydrale* . .	525 » à 550 »	— *valérianale* —	57 » à 60 »
Codéine	400 » à 425 »	Résine de Jalap blanche .	65 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Salicylate de soude *crist.*	6 70
Éther 65º	1 50 à 2 »	— — *amorphe*.	6 »
Gaïacol liquide.	16 50 à 17 »	Salol	6 50 à 8 »
— pur *crist*.	20 » à 22 »	Santonine	92 » à 94 »
Glycérine 30º	1 30 à 1 50	Sulfonal.	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— de soude.	11 » à 12 »	— à l'éther	6 » à 6 50
Iode bi-sublimé	28 » à 30 »	Vanilline	65 » à 70 »

Camphre. — De plus en plus cher, les envois de matière brute sont des plus réduits. On cote 9 fr. 25 le kilog.

Cocaïne. — A la veille d'une reprise sérieuse et pouvant être de longue durée, les producteurs de cocaïne s'étant syndiqués pour en restreindre la production, on offre encore à 525 francs le kilog.

La production d'Iode non syndiqué ayant été par trop forte, le syndicat vient d'y répondre, mais pour la France seulement, par une baisse de 17 fr. par kilo.

Voici les nouveaux cours de l'Iode et ses sels :

Iodure de potassium	Fr. 24 50	Iodure sodium desséché . . .	Fr. 27 »
Iode bi-sublimé.	» 28 »	— cristallisé . .	» 22 50
Iodoforme	» 34 75	Iode brut	» 26 »

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Ont été nommés :

Officier de l'Instruction publique : M. Hariot, à Méry-sur-Seine.

Officiers d'Académie : MM. Allanic, à Angers; Arnaud, à Salon (Bouches-du-Rhône).

Officier du Mérite agricole : M. Bernard, à La Rochelle.

Prix de l'Académie des Sciences. — Chimie. *Prix Monthyon* (Arts insalubres) : Une mention est accordée à M. Carles, professeur agrégé libre à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux. — *Prix Bordin* : M. P. Lebeau, professeur agrégé à l'École de Pharmacie de Paris. — **Botanique.** *Prix Montagne* : M. L. Lutz, professeur agrégé à l'École de Pharmacie de Paris. — **Physiologie.** *Prix Monthyon* : M. J. Laurent, professeur suppléant à l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims. — **Médecine et Chirurgie.** *Prix Monthyon* : M. A. Malherbe, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — *Médaille Berthelot* : M. P. Lebeau, professeur agrégé à l'École de Pharmacie de Paris.

Académie royale des Sciences de Belgique. — *Prix* : M. Lebeau.

École de plein exercice de Médecine et Pharmacie de Nantes — Par arrêté du 5 décembre 1905, M. Morin, docteur en médecine, a été institué pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire de physique à l'École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Rouen. — Par arrêté du 14 novembre 1905, un congé, pour l'année scolaire 1905-1906, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Gascard, chargé des fonctions de chef des travaux pratiques de Physique et de Chimie.

M. Richard, suppléant des chaires de Physique et de Chimie, est chargé, en outre, des fonctions de chef des travaux pratiques, pendant la durée du congé accordé à M. Gascard.

École préparatoire de Médecine et Pharmacie de Tours. — Par arrêté ministériel en date du 24 novembre 1905, M. Menuet, licencié ès sciences naturelles, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'Histoire naturelle à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Tours.

École de Médecine et Pharmacie d'Angers. — Par arrêté en date du 8 décembre 1905, M. Montier a été institué suppléant de la chaire d'Histoire naturelle.

Concours pour une place de suppléant d'histoire naturelle à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers. — *Ecrit* : Les organes de la respiration dans la série animale.

Epreuves pratiques : Préparation du tube digestif de la Sangsue. Histologie d'une tige de Salsifis. Reconnaissance d'animaux, de végétaux cryptogames et phanérogames.

Oral : Famille des Euphorbiacées. Morphologie externe et interne; principes de la classification.

Les questions restées dans l'urne pour l'épreuve écrite étaient :

1° Les glandes annexes du tube digestif chez les Vertébrés (anatomie et physiologie); 2° Les protozoaires parasites de l'homme et des animaux.

Concours pour la nomination aux places d'Interne titulaire en Pharmacie dans les Asiles publics d'aliénés du département de la Seine (*Asile Clinique, Asiles de Vaucluse, Ville-Évrard, Villejuif et Maison-Blanche*). — Le lundi 8 janvier 1906, à une heure précise, il sera ouvert, à l'Asile Clinique, rue Cabanis, n° 1, à Paris, un concours pour la nomination aux places d'interne titulaire en pharmacie dans lesdits établissements.

École supérieure de Pharmacie : Palmarès des Prix décernés à la suite des Concours de l'année scolaire 1904-05 :

Prix de l'École. — 1re année. — 1er *prix* (médaille d'argent, 30 fr. de livres) : Linarix (Aimé). — 2e *prix* (médaille de bronze, 25 fr. de livres) : Flament (Lucien). — *Citations honorables* : Telle (Lucien); Lemeille (Léon-Marcel).

2e année. — 1er *prix* (médaille d'argent, 75 fr. de livres) : Douris (Roger). — 2e *prix* (médaille de bronze, 25 fr. de livres) : Alliot (Georges). — *Citations honorables* : Bridel (Marc); Patte (Alexandre).

3e année. — 1er *prix* (médaille d'or de 300 francs) : Darrigade (Daniel). — 2e *prix* (médaille de bronze, 25 fr. de livres) : Lasausse (Édouard). — *Citations honorables* : Remeaud (Octave); Dumesnil (Philippe).

Prix des Travaux pratiques. — 1re année : Chimie générale. — *Médailles d'argent* : Bernier (René) ; Crété (Louis). — *Citations honorables* : Camboulives (Pierre); Benoist (Gabriel).

2e année : Physique. — *Médailles d'argent* : *Ex æquo* : Perrel (Émile); Lantenois (Georges). — *Citations honorables* : Lhôte (Jean-Baptiste); Damoiseau (Paul-Louis).

2e et 3e années : Chimie analytique. — *Médailles d'argent* : *1re medaille. Ex æquo* : Royer (Lucien); Condou (Pierre). — 2e *médaille* : Leprince (Maurice). — *Citations honorables* : Bertrand (Philippe); Bertheaume (Jean); Quéré (René).

2e et 3e années : Micrographie. — *Médailles d'argent* : Mlle Odette (Thérèse); Nivard (Édouard). — *Citations honorables* : Bertrand (André); Combes (Raoul) ; Bertrand (René).

3e année : Microbiologie. — *Médaille d'argent* : Mlle Odette; Bagros (Maurice). — *Citations honorables* : Roussel (Joseph) ; Nauge (Antoine).

Prix de fondation. — *Prix Menier* (600 fr., médaille d'argent) : non décerné. — *Prix Laroze* (500 fr.) : M. Cothereau (Alfred-Albert). — *Prix Laillet* (500 fr.) : M. Remeaud (Octave). — *Prix Lebeault* (500 fr.) : M. Cordier (Eugène). — *Prix Desportes* (513 fr.) : Mlle Odette. — *Prix Henri Buignet* : 1er *Prix* (600 fr.) : M. Bonnet (Alphonse). — 2e *Prix* (400 fr.) : non décerné. — *Prix Flon* (565 fr.) : non décerné. — *Prix Gobley* (2.000 fr.) : L'Assemblée de l'Ecole, dans sa séance du 14 décembre, a décidé d'attribuer le prix dans les proportions suivantes : M. Fourneau, 2/3 pour son Mémoire : *Sur la stovaïne et l'éphédrine* ; M. Brunel, 1/3 pour son Mémoire : *Dérivés de l'hydrogénation du thymol. Contribution à l'étude des menthols.*

Association amicale des internes en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris.

Bureau 1905-1906 : Pr. : M. Malmanche (Aubervilliers); vice-pr. : MM. Girardot (Hôtel-Dieu), Blanchard (Saint-Louis); sec. gén. : M. Buisson (Hérold); tr. : M. Ronchèse (Cochin).

COTE COMMERCIALE

NOVEMBRE

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur . . .	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé . .	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 25 à 2 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou.	5 50 à 6 »
Anis étoilé.	1 95 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*.	4 50 à 5 »
— du Pérou.	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 25 à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 6 50
— de muscades . . .	11 » à 13 »
Blanc de baleine.	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » »
— de quassia, *copeaux*.	» 90 à » »
— de santal citrin . . .	2 25 à » »
— de sassafras.	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan . . .	5 50 à 6 »
— de Chine. . . .	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie . .	13 50 à 14 »
Castoréum.	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles. .	4 50
— jaune — . .	3 50 à 4 »
Cochenille grise.	7 » à 9 »
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes.	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
— Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde* . .	1 30

Gomme Sénégal *petite*. .	1 25	
Girofles	4 25 à 5 »	
	DUNKERQUE — Disponible —	
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» »	1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» »	1 15
— — — *blonde*	» »	» 90
— — — *brune.*	» »	» 75
Huile d'amandes douces .	2 50 à	» »
— de ricin (hors Paris)	» 85 à	» 90
— de Croton tiglium..	8 50 à	10 »
Hydrastis canadensis. . .	19 » à	20 »
Ipéca Rio	22 » à	30 »
Jalap, racines	1 75 à	2 »
Jaborandi	2 50 à	3 50
Kousso	4 50 à	5 »
Lycopode	6 50 à	7 »
Manne, *larmes*.	5 75 à	6 50
Maté	2 » à	2 50
Myrrhe	2 75 à	3 25
Musc. . . . . . . *le gr.*	3 » à	4 »
Noix de kola	1 25 à	2 »
— muscades.	8 » à	12 »
— vomiques	» 40 à	» 50
Opium	23 50 à	25 »
Pyrèthre, *poudre*.	3 » à	4 »
Ratanhia	» 95 à	1 25
Réglisse d'Espagne . . .	» 75 à	1 »
Rhubarbe de Chine . . .	3 75 à	4 25
Safran du Gâtinais. . . .	90 » à	100 »
— d'Espagne	85 » à	90 »
Salsepareille.	1 30 à	1 35
Scammonée (suivant qualité) . .	25 » à	65 »
— résine brune.	20 » à	25 »
— — blanche.	42 » à	45 »
Seigle ergoté	4 75 à	5 25
Semen contra	1 90 à	2 25
Séné palthe	2 » à	2 50
— follicules.	2 75 à	3 »
— Tinévelly.	1 » à	1 15
Térébenthine Venise . .	2 40 à	3 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Thé noir	5 50 à 7 »	Guimauve, *racines*	1 » à 1 10
— vert	5 50 à 12 »	Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Vanille, selon longueur	30 » à 40 »	Lichen d'Islande	» 85 à 1 »
		Mauve, *fleurs*	4 50 à 5 »
Herbes :		Menthe, *feuilles*	1 75 à 2 »
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50	Oranges amères, *ecorces*	1 10 à 1 90
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25	Roses Provins	5 75 à 6 »
Cascara sagrada, *écorces*	0 80 à 1 25	Sauge	» 90 à 1 10
Coca, *feuilles*	3 50 à 4 »	Stramonium, *feuilles*	1 50 à 1 75
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85	Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »	Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »	Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— d'anis	21 » à 25 »	— de santal	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 35 à 3 50	Iodoforme	34 » à 35 »
— tartrique	2 50 à 2 75	Kermès nº 1	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine	10 50 à 12 »	— vétérinaire nº 1	2 » à 2 25
— de soude	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Menthol	28 » à 30 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50	Mercure	5 25 à 5 75
Bismuth *sous-nitrate*	15 » à 16 »	— précipité rouge	8 25 à 8 50
Bromure de potassium	4 50 à 5 »	— — blanc	8 » à 8 25
— de sodium	4 50 à 5 »	Morphine chlorhyd.	225 » à 230 »
Caféine	40 » à 42 »	Naphtol	4 » à 5 »
Calomel	8 50 à 9 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
Camphre	10 50 à 11 »	— *chlorhydrate*, —	1 30 à 1 40
Carbonate de créosote	16 » à 18 »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42
— de gaïacol	26 » à 28 »	Quinine, *sulfate*. . *le kil.*	33 » à 38 »
Chloral	8 75 à 9 »	— *bromhydrate* —	45 » à 50 »
Chlorate de potasse	1 20 à 1 50	— *bi-bromhydrate* —	50 » à 55 »
Chloroforme	3 50 à 4 »	— *chlorhydrate* —	45 » à 50 »
Cocaïne *chlorhydrate*	575 » à 600 »	— *valérianate* —	55 » à 60 »
Codéine	400 » à 425 »	Résine de Jalap blanche	65 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Salicylate de soude *crist.*	6 50
Éther 65°	1 50 à 2 »	— — *amorphe.*	6 »
Gaïacol liquide	16 50 à 17 »	Salol	6 50 à 8 »
— pur *crist.*	20 » à 22 »	Santonine	92 » à 94 »
Glycérine 30°	1 30 à 1 50	Sulfonal	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— de soude	11 » à 12 »	— à l'éther	6 » à 6 50
Iode bi-sublimé	28 » à 30 »	Vanilline	65 » à 70 »

Camphre. — Depuis le mois dernier, les cours se sont encore raffermis, on cote actuellement 10 fr. 50 le kilo.

Bismuth. — Le métal ayant baissé de 11 francs par kilo, une baisse correspondante s'est produite sur les sels. On offre le sous-nitrate à 14/50 15 fr. le kilo.



COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE

ROBERT SIMON et QUINTON : **L'eau de mer en injections sous-cutanées, isotonique, dans 18 cas de tuberculose** (6, 6, 05; LIII, 546). — Les auteurs ont observé 15 améliorations chez 7 pulmonaires au premier degré, 3 au deuxième degré, 3 au troisième degré, 1 ganglionnaire et 1 lupus tuberculeux. Les injections ramènent le sommeil, l'appétit, les forces, diminuent la toux, l'expectoration, les sueurs nocturnes; en même temps, les signes stéthoscopiques se modifient d'une façon favorable. Enfin, les poids augmentent régulièrement. Le traitement a consisté en injections sous-cutanées, tous les trois ou quatre jours, de 50 à 300 centimètres cubes d'eau de mer ramenée à l'isotonie et stérilisée à froid.

VAILLARD : **La déclaration obligatoire des maladies contagieuses et la prophylaxie de ces maladies dans l'armée** (6, 6, 05; LIII, 565).

CH. RICHET : **De l'alimentation dans la tuberculose expérimentale. Influence nocive de la viande cuite** (13, 6, 05; LIII, 593). — L'auteur conclut de ses expériences que la viande cuite, aliment unique, est incontestablement la plus mauvaise de toutes les alimentations; la viande crue, aliment unique, est incontestablement la meilleure.

H. HUCHARD : **Note sur l'action thérapeutique des formiates** (20, 6, 05; LIII, 626). — On n'a pas tenu compte de toutes les observations ni des prudentes réserves que l'auteur a cru devoir faire, et on a étendu outre mesure à des maladies nombreuses et des plus disparates les applications thérapeutiques des formiates. Aussi tient-il à protester hautement contre l'abus de cette médication et contre l'abus de son nom à son sujet. ED. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 7 juin 1905.

M. LE PRÉSIDENT fait part des décès de M. PIERRE VIGIER, membre résidant, de M. SCHŒUFFÈLE, membre honoraire, et de M. SCHMITT, de Lille, membre correspondant.

M. Léger : **Sur la natalo-émodine et la méthylnataloémodine.** — L'auteur, poursuivant ses recherches sur les aloès, décrit les propriétés de ces principes et celles de quelques-uns de leurs dérivés.

M. Patein : **Procédé d'analyse quantitative d'un mélange de pyramidon et d'antipyrine.** — La solution à examiner est traitée par HCl et le formol : l'antipyrine donne une combinaison précipitable par AzH^3 que l'on recueille et que l'on pèse, tandis que le pyramidon, non attaqué, est extrait par le chloroforme.

MM. Moureu et J. Lazennec : **Action des alcools et phénols iodés sur les nitriles acétyléniques** $R-C\equiv C-CAz$. — Ces composés réagissent molécule à molécule pour donner des produits de condensation : ainsi, le nitrile phénylpropiolique donne avec le phénol ordinaire un composé fusible à 85°-86°, avec l'orthocrésol un corps fusible à 104°-105°, avec le gaïcol un produit fondant à 90°-91°.

M. Dambergis : **Sur la composition des eaux des hiérons d'Esculape.** — Ces eaux minérales, utilisées pour le traitement des maladies de l'appareil digestif, renferment des bicarbonates en notable proportion.

M. Warin : **Snr le dosage des principes actifs contenus dans l'écorce de bourdaine et de cascara ainsi que dans leurs extraits fluides.** — L'auteur a recours au procédé de dosage colorimétrique donné antérieurement par lui ; il trouve : 6 gr. 05 d'émodine par kilogramme de cascara, et 5 gr. 90 par kilogramme d'extrait fluide; 35 grammes d'émodine par kilogramme de bourdaine, et 7 gr. 60 dans l'extrait fluide.

M. P. Thibault : **Présentation d'un autoclave a stériliser.**

M. Lefèvre est élu membre résidant. E. C.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Société de Pharmacie du Sud-Ouest.

Bureau pour 1905-1906 : *Pr.*, M. BOUTES; *Secr.*, M. TUJAGUE; *Membres*, MM. MORDAGNE, FONTAN, DAGNIAC, C. SUDRE, FEYT, E. SUDRE, VIGUIER, BLANC, GORISSE, ABADIE, CAMBOULIVES, RESSAYRE, PACHÉBAT. *Avocat-conseil*, Me DUSERM.

Projet de loi sur la répression des fraudes. — M. TUJAGUE développe des observations sur la loi qui vient d'être votée par la Chambre des députés; il conclut en proposant de demander au Sénat quelques modifications.

L'étude de M. TUJAGUE (1), qu'on lira plus loin, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. BALDY, TANZY, DUFOUR; nos collègues sont invités à donner leur avis, en attendant que l'Association générale tranche cette question.

M. BOULICAUD demande qu'une démarche soit faite auprès de MM. les Professeurs des Facultés, en vertu de l'article 2 de la loi de Germinal.

Cet article 2 dit que : les Écoles de pharmacie auront le droit d'examiner et de recevoir pour toute la République les élèves... Elles seront de plus chargées d'en enseigner les principes et la théorie dans les cours publics; *d'en surveiller l'exercice, d'en dénoncer les abus aux autorités, d'en étendre les progrès.*

Il vise en cela le prix courant de produits, dont l'impureté explique parfois le rabais.

La proposition de M. BOULICAUD est approuvée, et l'on décide de faire cette démarche auprès de M. le Doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie.

Syndicat des Pharmaciens d'Ille-et-Vilaine.

Assemblée du 4 octobre 1904. — Le renouvellement du Bureau pour 1905-1906 a donné les résultats suivants : *Pr.*, M. LE FLOCH; *Vic.-Pr.*, M. JAMET; *Secr.-Tr.*, M. LEBESCONTE. L'Assemblée a en outre nommé neuf conseillers.

(1) Cette étude publiée dans le *Bulletin de la Fédération* a été faite sur les documents adressés gracieusement à tous les syndicats par le *Bull. des Sc. pharmacologiques.*

— D'ailleurs, le projet de loi sur la répression des fraudes a été examiné par le Sénat, en fin de séance, le 7 juillet dernier. Comme cela était malheureusement à prévoir, après déclaration d'urgence, le projet a été adopté sans qu'il se soit produit aucune intervention. Le Sénat vient donc de consacrer, par son vote, le texte de la loi, tel qu'il était sorti des mains de la Chambre. Il n'a pas même rectifié la rédaction de l'article 13 qui contient une erreur matérielle d'un ordre tel que les prescriptions de cet article n'ont plus aucune signification. N. D. L. R.

DÉCRETS

CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PHARMACIE EN ÉGYPTE (1)

Art. 15. — Les ventes des substances vénéneuses ne seront faites qu'à des personnes connues du vendeur ou à des personnes dont l'identité lui sera attestée par des personnes connues de lui.

La vente à des personnes paraissant mineures, est absolument prohibée.

Art. 16. — Toute vente de substances vénéneuses sera inscrite sur un registre spécial coté et paraphé par l'Administration sanitaire. Les inscriptions seront faites sans blancs, lacunes, ni transports en marge, au moment de la vente; elles indiqueront l'espèce et la quantité de la substance vénéneuse vendue et l'usage auquel elle est destinée, ainsi que les noms, profession et domicile de l'acheteur. Elles seront attestées par la signature de l'acheteur, ainsi que par celle de la personne qui l'aura présenté, s'il y a lieu, à moins que la vente ne soit faite sur une commande écrite; dans ce dernier cas la commande sera gardée avec le registre.

Art. 17. — Tout vendeur de substances vénéneuses devra, en outre, tenir un registre dans lequel il inscrira par ordre de date, sans blancs, lacunes, ni transports en marge, tout achat de la substances vénéneuses en gros qu'il fera, avec mention de l'espèce et de la quantité de la substance vénéneuse achetée, de la date de l'achat et des noms, profession et domicile du vendeur.

Art. 18. — Toutes les substances vénéneuses en magasin seront renfermées dans un récipient séparé portant le nom de la substance vénéneuse qu'il contient ainsi que le mot « poison » ou son équivalent, en langue arabe et en une langue européenne.

Art. 19. — L'arsenic ou ses composés ne seront vendus que mélangés, avec au moins 3 °/₀ de son poids, d'indigo ou de suie, à moins qu'ils ne soient demandés pour un usage pour lequel ce mélange les rend impropres.

La vente de l'arsenic ou ses composés n'aura lieu qu'à des personnes munies de certificats délivrés par la police, indiquant la quantité à livrer, l'usage auquel le poison est destiné et les noms, profession et domicile de l'acheteur. Ce certificat sera gardé avec le registre mentionné à l'article 16.

(1) Voir *Bull. Sc. pharm.*, janvier 1905, C. R. p. 6.

Art. 20. — Aucun aliment ou boisson destiné à la consommation humaine, ne pourra être vendu ou exposé dans les locaux affectés à la vente des substances vénéneuses.

Art. 21. — Les pharmaciens pourront, en se conformant aux dispositions des articles 15 et 16, fournir des substances vénéneuses, pour leurs besoins professionnels, à des médecins, vétérinaires et sages-femmes autorisés à exercer en Égypte; ils pourront également fournir des substances vénéneuses requises pour des recherches scientifiques.

En dehors des dispositions du présent article, les pharmaciens n'auront pas le droit de vendre des substances vénéneuses autrement qu'au poids médicinal, à moins qu'ils ne soient autorisés comme vendeurs de substances vénéneuses.

Art. 22. — Pour faire le commerce de substances vénéneuses en gros, il faudra obtenir une autorisation spéciale, qui sera accordée par le ministère de l'Intérieur sur la proposition du Directeur général des services sanitaires. Les ventes de substances vénéneuses en gros ne seront faites qu'à des médecins, vétérinaires et pharmaciens autorisés à exercer en Égypte, à des vendeurs de substances vénéneuses autorisés, conformément au présent règlement, ou à des administrations de l'État.

Le commerce en gros sera soumis aux dispositions des articles 16 et 17; il devra se faire dans des locaux distincts de ceux affectés à celui de la pharmacie ou dans une partie entièrement distincte de l'établissement; le transfert de substances vénéneuses du magasin en gros à celui du détail devra être inscrit comme s'il s'agissait de la vente de ces substances vénéneuses.

Art. 23. — En dehors des dispositions du présent règlement, la vente des substances vénéneuses énumérées dans le premier tableau ci-annexé, soit dans leur état naturel, soit mélangées avec d'autres substances, est absolument prohibée.

Toutes les dispositions du présent titre relatives à la vente de substances vénéneuses, seront applicables à leur livraison, même à titre gratuit.

Titre III. — **Dispositions générales.**

Art. 24. — Les autorisations accordées seront publiées dans le *Journal officiel* par le ministère de l'Intérieur; une liste en sera conservée à l'Administration sanitaire.

Art. 25. — Tous les registres qui doivent être tenus en vertu du présent règlement devront être conservés pendant cinq ans au moins à partir de la date de la dernière inscription qui y aura été faite; ils seront tenus en tout temps à la disposition des délégués de l'Administration sanitaire.

Art. 26. — Les médicaments, drogues et spécialités, ainsi que les substances vénéneuses vendus aux termes du présent règlement, devront être de bonne qualité; ils ne seront ni gâtés, ni frelatés ou adultérés.

Art. 27. — Pour s'assurer de l'exécution du présent règlement, les délégués de l'Administration sanitaire pourront en tout temps inspecter tout local affecté à la pharmacie ou à la vente des substances vénéneuses. Ils pourront également inspecter les drogueries, en cas de soupçon de vente de substances vénéneuses sans autorisation. Si l'inspection révèle une violation quelconque desdites dispositions, cette violation sera constatée par procès-verbal qui sera transmis au parquet.

Si les pharmaciens, les vendeurs de substances vénéneuses ou les droguistes sont des étrangers, l'autorité consulaire dont ils relèvent sera avisée à l'avance du jour et de l'heure de l'inspection pour qu'elle puisse, si elle le juge opportun, désigner un pharmacien ou un délégué de sa part pour accompagner les délégués de l'Administration dans leur inspection qui aura lieu, en tout cas, aux jour et heure déterminés.

Art. 28. — Toute infraction à l'une quelconque des dispositions du présent règlement sera punie d'une peine de simple police. Le juge pourra en outre ordonner la confiscation des substances faisant l'objet de la contravention.

La fermeture d'une pharmacie pourra être ordonnée dans le cas où le propriétaire n'aura pas obtenu l'autorisation d'exercer la pharmacie, où lorsqu'il aura confié la direction de son établissement à une personne non autorisée.

Dans le cas où la contravention est relevée contre un vendeur de substances vénéneuses, la fermeture de l'établissement devra être ordonnée, si le vendeur n'est pas muni de l'autorisation nécessaire; en outre, le juge pourra ordonner la fermeture, par mesure exceptionnelle et dans l'intérêt de la santé publique, si la gravité de la contravention est telle qu'elle rende la mesure nécessaire, ou s'il y a récidive de la part du contrevenant.

Les jugements qui ordonneront ou refuseront la fermeture pourront être attaqués par la voie d'appel tant par les parties que par le ministère public. L'appel se fera par une déclaration au greffe dans le délai de six jours. Ce délai courra pour les jugements par défaut du jour où l'opposition, telle qu'elle est réglée par les articles 151 du Code d'instruction criminelle indigène et 135 du Code d'instruction criminelle mixte, ne sera plus recevable, et pour les jugements contradictoires ou par défaut sur opposition, du jour de leur prononcé.

L'appel sera porté devant la Cour qui sera saisie à cet effet par le ministère public et qui statuera d'urgence.

Art. 29. — Le ministère de l'Intérieur pourra, sur la proposition du Directeur général des services sanitaires, ajouter au premier tableau ci-annexé, toute substance ayant des propriétés vénéneuses ou toxiques qu'il considérerait comme dangereuse ; il pourra de même ajouter au second tableau toute substance vénéneuse qui pourrait être ultérieurement reconnue propre aux besoins de l'industrie ou de l'agriculture. L'indication de ces substances sera publiée trois fois dans le *Journal officiel*, et trente jours après la dernière publication, le présent règlement leur sera de plein droit applicable.

Art. 30. — Dans les localités où il n'existe pas de pharmacies, le ministère de l'Intérieur pourra accorder à tout médecin autorisé à exercer sa profession en Égypte, l'autorisation d'y tenir une pharmacie. Les pharmacies ainsi autorisées pourront continuer à fonctionner même après l'ouverture d'une autre pharmacie.

Cette autorisation sera accordée sur la proposition du Directeur général des services sanitaires; elle ne sera valable que pour la localité y indiquée.

Le médecin ainsi autorisé sera soumis à toutes les dispositions du présent règlement et, en outre, aux conditions spéciales prévues dans l'acte d'autorisation.

Art. 31. — Les dispositions du présent règlement ne seront pas applicables à des spécialités étrangères, pourvu qu'au moment de leur importation elles soient renfermées dans des enveloppes closes et qu'elles soient vendues sans que leurs enveloppes aient été ouvertes.

Toutefois, le ministère de l'Intérieur aura le droit, lorsqu'il considère qu'une

telle substance est dangereuse et que sa vente doit être contrôlée dans l'intérêt public, de l'ajouter au premier tableau ci-annexé, conformément à l'article précédent. Dès lors cette substance sera considérée comme un poison et sera soumise aux dispositions y relatives du présent règlement.

Art. 32. — Quand une poursuite est intentée à la fois contre des étrangers et des indigènes pour une même contravention, la juridiction mixte sera compétente à l'égard de tous les inculpés.

Art. 33. — Les arrêtés du 13 juin 1891, relatifs à l'exercice de la pharmacie civile et au commerce des substances vénéneuses, ainsi que l'arrêté du 21 novembre 1891, sont et demeurent abrogés.

Toute autorisation actuellement en vigueur d'exercer la pharmacie en Égypte, accordée en vertu de l'arrêté du 13 juin 1891, y relatif, sera considérée comme accordée en vertu du présent règlement et y sera soumise sous tous les rapports.

Tout vendeur de substances vénéneuses déjà autorisé en vertu de l'arrêté du 13 juin 1891, y relatif, sera tenu de se présenter à l'autorité sanitaire dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent décret, pour retirer une nouvelle autorisation; passé ce délai l'ancienne autorisation deviendra nulle et non avenue.

Art. 34. — Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent règlement, qui entrera en vigueur trente jours après sa publication au *Journal officiel.*

Fait à Alexandrie, le 15 septembre 1904.

Par ordre du Khédive,
H. Fakhry.

Pour le Président du Conseil des ministres,
Le ministre de l'Intérieur,
H. Fakhry.

Tableau 1er. — **Des substances vénéneuses.**

Acide prussique ou cyanhydrique.
Acide arsénieux et tous les composés arsénieux.
Composés mercuriels, excepté l'onguent.
Cyanure de potassium et tous les cyanures.
Phosphore.
Hydrate de chloral.
Chloroforme excepté eau chloroformée et liniments à usage externe.
Huile ou essence de rue ou de sabine.
Cantharides et dérivés (teinture, extrait).
Tartre stibié et oxyde d'antimoine.
Créosote, huile de croton tiglium.
Seigle ergoté, ergotine.
Coque du Levant, picrotoxine.

Glucosides toxiques tels que digitaline et strophantine.

Curare.
Aconit.
Belladone.
Jusquiame.
Datura.
Ciguë.
Noix vomique.
Fèves de Saint-Ignace.
Fausse Augusture.
Strophantus.
Racines d'Hydrastis Berberis.
Racines de Veratrine (Cevadile).
Opium et dérivés, laudanums.

(Pour les substances de Curare à Opium : et dérivés tels que teintures ou extraits.)

Tous les alcaloïdes en général, excepté quinine et toutes substances inscrites dans une pharmacopée avec une dose maximum inférieure ou égale à un gramme.

En outre, les substances mentionnées au tableau 2.

Tableau 2. — **Des substances vénéneuses d'usage industriel ou agricole.**

Acide arsénieux et tous les composés arsénieux.
Composés mercuriels, excepté le sulfure.
Cyanure de potassium et tous les cyanures, excepté le ferrocyanure de potassium.
Phosphore blanc ou produits contenant du phosphore blanc.
Chloroforme.
Composés d'antimoine, excepté le sulfure.
Tous les fluorures, excepté le fluorure de calcium.
Acide picrique.
Extrait ou jus de tabac.
Sels de baryte, excepté le sulfate.
Sels de zinc solubles.
Sels de plomb solubles.
Sels de cuivre solubles, excepté le sulfate.
Acide oxalique.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

M. Berthelot : **Sur la perméabilité des tubes de silice fondue** (1.5.05 ; **140**, 1159). — **Perméabilité des tubes de verre** (15.5.05 ; **140**, 1286). — Quand on chauffe des gaz dans des ampoules de *silice fondue*, ceux-ci transpirent à travers la paroi vers 1300 à 1400° ; à cette température la paroi se déforme d'ailleurs suivant la pression. En enfermant de l'air on constate que l'oxygène s'extravase plus vite que l'azote.

Le verre lui-même, chauffé à une température suffisante, pas assez élevée cependant pour qu'il y ait perforation, laisse aussi passer les gaz et prend ceux de l'air.

Il résulte de ces expériences que les parois des vases de verre ou de silice fondue sont perméables aux gaz lorsqu'ils sont maintenus à la température de ramollissement et qu'ils sont susceptibles d'échanger par voie osmotique les gaz qu'ils renferment avec les gaz atmosphériques ; c'est-à-dire dans les conditions où ils conservent une continuité et une élasticité comparables à celles d'une paroi de caoutchouc.

Rengade : **Sur l'amidure de cœsium** (1.5.05 ; **140**, 1183). — L'amidure provient de la décomposition avec perte d'H du cœsium ammonium. C'est une masse blanche, cristallisée fusible vers 260°, très oxydable. Si on dirige l'oxygène dans la solution ammoniacale de l'amidure on obtient l'équation :

$$2CsNH^2 + O^3 = CsNO^2 + CsOH + NH^3.$$

Eugenio Piñerua Alvarez : **Sur un nouveau réactif du potassium** (1.5.05 ; **140**, 1186). — Le réactif est une solution à 5 °/₀ d'amino-naphtol sulfonate de sodium (iconogène).

$$C^{10}H^5 \begin{cases} NH^2 & (1) \\ OH & (2) \\ SO^3Na & (3) \end{cases}$$

Avec une solution de KCl à 1 °/₀ le précipité de sel potassique ne se fait qu'après plusieurs heures ; avec 2 °/₀, peu de temps ; 3-5 °/₀, dix minutes. Le magnésium et l'ammonium ne donnent rien.

F. Maignon : **Sur la présence normale de l'alcool et de l'acétone dans les tissus et les liquides de l'organisme** (10.4.05 ; **140**, 1063). L'auteur conclut de ses recherches sur trois chiens que les muscles, le cœur, le foie, les reins, le poumon, le cerveau, le sang et l'urine de ces animaux contiennent normalement de l'alcool et de l'acétone. C s deux substances *préexistent* pendant la vie de l'animal, car en prélevant les tissus sur le sujet vivant et en les tuant

aussitôt dans l'eau bouillante, on a des résultats toujours positifs. Ces doses sont peu élevées. Le foie d'un chien âgé qui en contient le plus donne, par exemple, 140 millimètres cubes d'alcool (environ 0 gr. 11) pour 1 kilogramme de tissu.

H. Jumelle : **Une nouvelle euphorbe à caoutchouc** (10.4.05; **140**, 1047). — Cette euphorbe pousse à Madagascar, dans l'Ambongo ; c'est un arbre assez rare que les indigènes appellent *pirahazo* et que l'auteur propose d'appeler *E. Elastica*. Par saignées, sans abatage, un arbre moyen donnerait 300 grammes de caoutchouc de bonne qualité.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 26 Mai 1905.

M. G. Urbain expose la méthode qui lui paraît actuellement la meilleure pour la séparation des différentes terres yttriques. Il insiste sur cette loi générale que les divers termes de la série des terres rares se séparent dans un ordre constant, quelle que soit la nature des sels que l'on soumet à la cristallisation fractionnée.

M. Kling, montre que les solutions aqueuses d'acétol contiennent les deux formes tautomériques

$$CH^3.CO.CH^2OH \quad \text{et} \quad CH^3.C(OH).CH^2 \underset{O}{\diagdown\diagup} \;;$$

le passage de la forme cétonique à la forme oxydique se produit à la faveur d'hydrates peu stables $CH^3C(OH)^2CH^2OH$.

MM. Maquenne et Roux exposent les résultats de leurs recherches sur l'amidon : d'après ces auteurs, la fécule serait un mélange d'amylocellulose (environ 80 %) et d'une substance gélatineuse qu'ils proposent d'appeler amylopectine. Le premier de ces corps est le seul qui dans l'amidon se colore en bleu par l'iode et donne du maltose à la saccharification diastasique.

M. Roux dépose un mémoire dont les conclusions sont que les solutions d'amidon artificiel rétrogradent comme les empois de fécule, quoique beaucoup plus rapidement et qu'elles sont également saccharifiables par les acides ou par le malt. Elles donnent les mêmes produits de saccharification, c'est-à-dire dans le cas du malt, des dextrines et du maltose, en proportions relatives qui dépendent de la température à laquelle on a fait agir le malt, ainsi que cela se produit avec la fécule. Cependant les amidons artificiels présentent cette particularité importante de fournir toujours, toutes conditions étant égales d'ailleurs, plus de maltose que n'en donne la fécule.

Les résultats des recherches exposées dans ce mémoire montrent que les amidons artificiels ne ressemblent pas seulement par leur aspect et leurs caractères microscopiques aux amidons naturels, mais qu'ils possèdent les mêmes propriétés chimiques.

MM. Fourneau et Tiffeneau ont étudié la préparation et les propriétés de

quelques oxydes d'éthylène. Ceux-ci sont obtenus en faisant agir la potasse aqueuse sur les chlorhydrines provenant de l'action des dérivés organo-magnésiens sur la chloracétone. On a des oxydes 1.2.

$$R.COH(CH^3).CH^2Cl + KOH = R.C(CH^3)\!-\!CH^2\!\!\!\!\overset{}{\underset{O}{}} + KCl + H^2O$$

Ces oxydes d'éthylène s'hydratent facilement en donnant des glycols 1.2. Sous l'influence de la chaleur ou par catalyse au tube Sabatier et Senderens, ils donnent des aldéhydes isomères

$$R.CH(CH^3).CHO\ ;$$

par hydrogénation, ils donnent des alcools

$$R.CH(CH^3).CH^2OH\ .$$

Avec les organo-magnésiens, ils donnent des alcools secondaires

$$\begin{matrix}R\\CH^3\end{matrix}\!\!>\!CH.CHOH.R'.$$

M. Tiffeneau a étudié l'oxyde de méthoéthénylbenzène

$$C^6H^5-C(CH^3)-CH^2 \text{ (pont } O\text{ entre } C \text{ et } CH^2)$$

obtenu par action de la potasse aqueuse sur la chlorhydrine

$$C^6H^5.C(CH^3)(OH)-CH^2Cl.$$

Cet oxyde bout à 84-86° sous 15 mm. ; D = 1.035. Par distillation à la pression ordinaire, il se transforme en aldéhyde isatropique

$$C^6H^5.CH\!<\!\begin{matrix}CHO\\CH^3\end{matrix}\ .$$

fait déjà communiqué au nom de M. Tiffeneau par M. Bouveault.

M. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 5 juillet 1905.

MM. Moureu et Valeur : **Nouvelles recherches sur la spartéine.** — Les auteurs présentent une série de faits nouveaux desquels il résulte que les deux atomes d'azote sont situés symétriquement dans la molécule. La méthode classique d'Hoffmann leur a fourni de la méthylspartéine, de la diméthylspartéine et une base monoazotée accompagnée de triméthylamine. S'appuyant sur leurs nouvelles déterminations, ils proposent une formule de constitution.

MM. Bourquelot et Danjou : **Sur la présence d'un glucoside cyanhydrique dans les feuilles fraîches de sureau.** — Ce glucoside donne, comme l'amygdaline, par addition d'émulsine, du glucose, de l'acide cyanhydrique et une aldéhyde aromatique. Toutefois, le ferment ne se rencontre pas dans les feuilles, mais il existe en petites quantités dans les fleurs et les fruits verts.

M. François : **Propriétés générales des iodomercurates et chloroiodomercurates des amines.** — Cette étude conduit à la préparation des iodomercurates d'alcaloïdes.

M. Carrette : **Cristallisation du chlorhydrate neutre de quinine.** — Dans l'alcool absolu les cristaux sont mamelonnés et contiennent une molécule d'alcool de cristallisation ; dans l'alcool à 95° ils sont brillants et retiennent une molécule d'alcool et une molécule d'eau.

M. Lacroix : **Sur les combinaisons de la quinine avec l'acide formique.** — L'auteur a préparé un sel neutre et un sel basique ; ce dernier est soluble dans l'eau, fusible à 132° et possède un pouvoir rotatoire $\alpha_D = 141°,1$.

M. Guglielminetti présente un inhalateur pour mélange d'oxygène et d'air, mélange à volonté chargé d'eau ou de diverses vapeurs médicamenteuses.

Centenaire de la Société de pharmacie de Lyon. — Il a été célébré le 1er juillet dernier : M. Grimbert représentait l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris et M. Crinon la Société de pharmacie de Paris.

M. Fourneau est élu membre résidant. E. C.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Union mutualiste des Pharmaciens de la Gironde.

Société de secours mutuels créée au sein de la Chambre syndicale des Pharmaciens de la Gironde.

Commission d'administration : *Pr.*, M. Loisy; *Sec.*, M. Bouquet; *Tr.*, M. Dubreuilh; *Autres membres*, MM. Chaume, Sarral, Balade.

Association confraternelle des Pharmaciens français.

Société mutuelle de secours en cas de décès.
Siège social : Versailles (Seine-et-Oise).

Pr., M. Rabot, à Versailles; *Sec.*, M. Léger, Le Chesnay (Seine-et-Oise); *V.-Pr.*, M. Bresson; *Tr.*, M. Stintzy; *Arch.*, M. Richet.

Association amicale des Étudiants en Pharmacie de France.

Section de Lille.

Comité pour 1905-1906 : *Pr.*, M. Plouchard; *Sec.*, M. Copin; *Membres*, MM. Duponchette, Levêque, Delcambre, Callipel, Charlet, Desprez, Duquenoy, Dutrieux, Geoffroy.

Relevé du nombre des Étudiants en Pharmacie inscrits en 1905 dans les Universités françaises et dans les Écoles extra-centrales[1].

Dans les Écoles supérieures.

Paris	1.237
Montpellier	209
Nancy	79
Total	1.525

Dans les Facultés mixtes.

Lyon	210
Bordeaux	231
Toulouse	135
Lille	159
Total	735

Dans les Écoles de plein exercice.

Alger	55
Marseille	168
Nantes	82
Rennes	100
Total	405

Dans les Écoles préparatoires.

Amiens	34
Angers	36
Besançon	28
Caen	48
Clermont	43
Dijon	29
Grenoble	39
Limoges	41
Poitiers	44
Reims	22
Rouen	67
Tours	38
Total	469

Cela fait un total de 3.134 étudiants en pharmacie. Sur ce nombre, il faut retrancher 81 étudiants inscrits pour l'obtention du diplôme universitaire de docteur; il reste un total de 3.053 étudiants inscrits pour l'obtention du diplôme de pharmacien. Sur ces 3.053 étudiants, il y a 21 étrangers et 88 femmes, dont *86 Françaises.*

Le nombre des étudiants en pharmacie inscrits pour l'obtention du diplôme

1. *Bulletin administratif de l'Instruction publique.*

de seconde classe est le suivant : dans les Écoles supérieures et dans les Facultés mixtes, il est de 851 ; dans les Écoles de plein exercice et dans les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, de 693, ce qui fait un total de 1.544 étudiants de seconde classe contre 1.509 de première.

Cette année, nous constatons donc encore une diminution dans le nombre des étudiants en pharmacie; elle était en 1904 de 177 unités, elle est, cette année sur l'année dernière, de 290 unités, dont 32 pour la première classe et 258 pour la seconde.

Organisation des bureaux d'hygiène.

L'article 19 de la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique, porte que : « Dans les villes de 20.000 habitants et au-dessus, et dans les communes d'au moins 2.000 habitants qui sont le siège d'un établissement thermal, il sera institué, sous le nom de bureau d'hygiène, un service municipal chargé sous l'autorité du maire, de l'application des dispositions de la présente loi », et, d'autre part, l'article 33 de cette même loi édicte que « des règlements d'administration publique détermineront les conditions d'organisation et de fonctionnement des bureaux d'hygiène ». En vertu de ce texte, M. le Ministre de l'Intérieur a rendu, le 3 juillet 1905, un décret réglant comme suit l'organisation de ces bureaux :

Dans les communes où l'institution d'un bureau d'hygiène est obligatoire, une délibération du Conseil municipal fixe l'importance du personnel et les allocations qui peuvent lui être attribuées, désigne le local où sera installé le service et arrête les dépenses que peuvent entraîner son organisation et son fonctionnement.

Le Conseil municipal statue, en outre, sur la création d'un laboratoire d'hygiène ou, à défaut, sur les conditions dans lesquelles le service peut s'adresser soit aux laboratoires municipaux déjà existants, soit à d'autres laboratoires publics ou à des laboratoires privés.

Le maire nomme le chef du service parmi les personnes reconnues aptes, à raison de leurs titres, par le Comité consultatif d'hygiène publique de France.

Les directeurs en fonctions des bureaux d'hygiène actuellement existants sont dispensés de l'obligation de soumettre leurs titres au Comité consultatif d'hygiène publique de France.

Les employés et agents du service peuvent appartenir en même temps à d'autres services municipaux.

Les délibérations des Conseils municipaux prévues par le présent décret sont communiquées par le préfet au Conseil départemental d'hygiène.

Si, sur le vu des observations présentées par le Conseil départemental d'hygiène, le préfet estime que les conditions d'organisation et de fonctionnement adoptées par le Conseil municipal équivalent au défaut d'organisation, tel qu'il est prévu par le paragraphe 5 de l'article 26 de ladite loi, il invite, par un arrêté motivé, le Conseil municipal à délibérer à nouveau. Dans le cas où, dans le délai de deux mois à partir de la notification de cet arrêté, le Conseil municipal n'a pas adopté une nouvelle organisation répondant au vœu de la loi, il est statué, s'il y a lieu, par un décret en forme de règlement d'administration publique.

Si le préfet conteste la nécessité des dépenses qui résulteront, pour le département et pour l'État, de l'organisation du bureau d'hygiène et de son fonctionnement, il est statué, s'il y a lieu, après nouvelle délibération du Conseil municipal par décret rendu en Conseil d'État, conformément au paragraphe 1er de l'article 26 de ladite loi.

Les dépenses du bureau d'hygiène sont divisées en deux catégories :

1° Celles qui, concernant l'organisation du service de la désinfection dans les villes de 20.000 habitants et au-dessus, sont supportées par les villes et par l'État;

2° Celles qui, résultant de l'exercice des autres attributions qui lui sont conférées pour l'application de la loi du 15 février 1902, sont réparties entre les villes, les départements et l'État.

Les dépenses communes aux deux séries d'attributions ci-dessus rappelées sont réparties entre chacune de ces deux catégories proportionnellement au montant des autres dépenses qui y sont déjà portées.

Un arrêté du maire réglemente les mesures de détail nécessaires pour assurer l'exécution de la délibération du Conseil municipal relative à l'organisation et au fonctionnement du bureau d'hygiène.

Un bureau d'hygiène unique peut être constitué pour plusieurs communes, lorsqu'elles ont été autorisées à se syndiquer conformément à la loi du 22 mars 1890 et à l'article 2, paragraphe 3, de la loi du 15 février 1902.

Toutes les dispositions ci-dessus sont applicables à la ville de Paris et aux autres communes du département de la Seine, sous réserve de l'observation des règles édictées par la loi du 7 avril 1903 pour la répartition des attributions relatives à la protection de la santé publique entre le préfet de la Seine, le préfet de police et les maires desdites communes.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

Rœderer : **Sur le strontium ammonium** (8.5.05; **140**, 1252). — En dirigeant NH^3 sec sur du strontium pur, refroidi à 60°, on obtient un liquide bleu foncé qui est une solution de strontium ammonium dans un excès d'ammoniac liquide. En enlevant l'excès de ce dernier par le vide, il reste des cristaux mordorés de composition $Sr(NH^3)^6$.

D. Gernez : **Triboluminescence des composés métalliques** (**140**, 1134, 1234, 1337). — On indique dans les traités de chimie, que l'anhydride arsénieux, en cristallisant, émet de la lumière et l'on attribue cette luminescence à la chaleur dégagée par sa cristallisation. De même, pour le sulfate de potassium. Ces assertions et ces explications sont fausses. La lumière ne se produit que si l'on touche les cristaux, si on les brise, si on les écrase au moyen d'un corps dur : la lumière ne se dégage pas *au moment* où les cristaux se déposent; on peut en provoquer plus tard, à volonté, l'apparition par écrasement des cristaux formés. C'est donc un phénomène de *triboluminescence* qui ne se distingue en rien de ceux que présentent nombre de matières organiques. L'auteur a constaté que le nombre des minéraux triboluminescents est plus grand qu'on ne le croit.

A. Haller et M. Desfontaines : **Exaltation du pouvoir rotatoire des molécules aliphatiques en passant à l'état de composés cycliques** (8.5.05; **140**; 1205). — En condensant les éthers méthyladipiques actifs par le sodium, on les transforme en éthers des acides cyclopentanone-carboniques.

$$R.CO^2.CH^2.CH.CH^2.CH^2.CO^2R = \begin{array}{l} CH^3 \\ | \\ CH - CH^2 \diagdown \\ | \qquad\qquad\quad CH.CO^2R \\ CH^2 - CO \diagup \end{array} + ROH.$$

Or, tandis que les premiers ont un pouvoir rotatoire de quelques degrés, les composés cycliques ont un pouvoir rotatoire de 60 à 90°.

H. Moissan : **Sur une nouvelle synthèse de l'acide oxalique** (8.5.05; **140**, 1209). — Si on dirige CO^2 sec sur de l'iodure de potassium KH porté à + 80°, on obtient, à côté du formiate de potassium, de l'oxalate de potassium :

$$2CO^2 + 2KH = C^2O^4K^2 + H^2$$
$$CO^2 + KH = CO^2HK.$$

On sait qu'à 54°, cette dernière réaction s'effectue seule.

P. Lebeau : **Sur l'emploi des métaux ammoniums en chimie organique; formation des amines primaires** (8.5.05; **140**, 1264). — Voyez dans cette partie, t. 11, p. 45.

P. Lebeau : **Sur quelques constantes physiques du propane** (29.5.05; **140**, 1454). — Voyez dans cette partie, t. 12, p. 23.

C. Matignon : **Propriétés de quelques chlorures anhydres des métaux rares**

(15.5.05; **140**, 1339). — Voici les résultats de cette étude sur les chlorures de lanthane, de praséodyme, de néodyne et de samarium, tous de formule MCl^3.

	$LaCl^3$	$PrCl^3$	$NdCl^3$	$SmCl^3$
Densité	3,947	4,017	4,195	4,465
Point de fusion	907°	818°	785°	686°
Chaleur de dissolution, en calories	31,3	33,5	35,4	37,4
Saturation de l'oxyde solide par 3 HCl gazeux (eau sol.), en calories	80,3	73,9	71,6	64,2

C. Matignon : **Propriétés du chlorure de néodyme anhydre** (19.6.05; **140**, 1637. Description de NdOCl, $NdBr^3$, NdI^3.

L. Vignon : **Recherche du phosphore blanc libre dans le sulfure de phosphore** (29.5.05; **140**, 1449). — Comme la nécrose phosphorée a disparu des manufactures d'allumettes depuis la substitution du sulfure de phosphore au phosphore, il y avait lieu de penser que ce sulfure était exempt du métalloïde toxique. Cette recherche ne peut se faire qu'en entraînant le phosphore par un courant d'hydrogène, les méthodes de Mitscherlich et de Blondlot, donnant des résultats positifs, même avec le sulfure pur. Le sulfure industriel est un produit sensiblement pur, de formule P^4S^3; il ne cède pas de phosphore au courant d'hydrogène.

E. Baud : **Combinaisons du chlorure d'aluminium avec l'oxychlorure de carbone** (26.5.05; **140**, 1688). — Lorsqu'on liquéfie de l'oxychlorure de carbone sur du chlorure d'aluminium anhydre, ce sel se dissout entièrement et, si on laisse alors se dégager l'excès de gaz, on obtient successivement :

Al^2Cl^6, 5 $COCl^2$, fusible à — 2°, ayant une tension de 1 atm. à + 30°.
Al^2Cl, 3 CO^6Cl^2, — + 9°, — — + 55°.
2 Al^2Cl^6, $COCl^2$, cristallisé, dissociable à + 150°.

La solution de chlorure d'aluminium dans l'oxychlorure de carbone liquide pourra peut-être permettre de réaliser des synthèses impossibles avec le chlorure solide.

M. François : **Iodomercurates et choroiodomercurates de monométhylamine** (26.6.05; **140**, 1688). — L'auteur à préparé CH^5Az,HI,HgI^2, aiguilles jaunes fusibles à 173°; (CH^5Az^2,HI), 2HgI^2 tables jaunes fusibles à 221°; (CH^5Az, HCl), 2HgI^2, cristaux incolores fusibles à 139°.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

M. Chantemesse : **La marche du choléra en 1904 et sa menace d'invasion européenne** (4.7.05 : LIV, 12).

V. Galippe : **L'hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines** (4.7.05 ; LIV, 16).

M. Debove présente à l'Académie un ouvrage du Dr de Fleury intitulé : **Nos enfants au collège**, dont on ne saurait trop recommander la lecture, car il soulève des questions du plus vif intérêt pour le pédagogue, le philosophe, le médecin, le père de famille et même pour ceux qui, n'ayant aucun de ces titres, ne restent pas indifférents à l'avenir de la patrie (11,7.05 : LIV, 26).

M. Kermorgant présente de la part du Dr F. Noc un volume intitulé : **Technique de microbiologie tropicale** (11.7.05; LIV, 27).

M. Pouchet présente de la part du Dr Quidet une boîte auto-stérilisable qui permet au praticien de stériliser rapidement ses instruments ou ses pansements, n'importe où il se trouve, et cela même sans qu'il ait à se charger d'une lampe ou d'un appareil spécial plus ou moins encombrant. On verse de l'eau ou tout autre liquide convenable dans le corps de boîte après y avoir placé les instruments ou objets de pansement, et au moyen d'une petite quantité d'acool que l'on verse dans le couvercle et qu'on enflamme, on obtient l'ébullition en quelques instants. Avec 10 cm^3 d'alcool l'ébullition est produite en une minute et demie ; avec 20 cm^3, elle dure plus de quatre minutes (11.7.05; LIV, 28).

M. Hanriot lit ses rapports sur les **travaux des stagiaires aux eaux minérales**, au nom de la Commission permanente des eaux minérales (11.7.05; LIY, 29).

M. Gréhant : **Anesthésie complète produite chez les animaux par la voie sous-cutanée et par la voie stomacale** (11.7,05; LIV) 52). — Lorsqu'on fait respirer des vapeurs de chloroforme, il arrive parfois que le centre des mouvements respiratoires est touché par ces vapeurs, absorbées par le sang, et il se produit un arrêt de ces mouvements ou un arrêt du cœur. On peut affirmer que la pénétration du chloroforme dans le sang artériel est beaucoup plus grave que l'introduction dans le sang veineux; aussi M. Gréhant a-t-il cherché à faire absorber cet agent par la muqueuse de l'estomac. Il s'est servi pour les expériences qu'il a tentées sur des chiens d'une solution de chloroforme dans de l'alcool à 10°. A ce titre, l'alcool peut dissoudre 5 cm^3 de $CHCl^3$ par litre. Chez un chien de 7 kilogrammes qui avait reçu d'abord 1 centigramme de chlorhydrate de morphine par kilogramme, l'auteur a injecté dans l'estomac 350 cm^3 de cette solution alcoolique de chloroforme (soit 1 cm^3 75 de $CHCl^3$). Le chien pendant et après l'injection reste tout à fait calme ; il ne se produit aucun vomissement et en quinze minutes environ, la surface de l'œil devient insensible. Chez un autre chien anesthésié par ce procédé, plusieurs heures après le début de chaque expérience, la température rectale s'est abaissée de 38°5 à 34° et le dosage de CO^2 dans l'air expiré a montré que ce gaz exhalé par les poumons avait diminué beaucoup, ce qui explique cet abaissement de la température. L'auteur conclut qu'il y aurait sans doute un grand avantage à employer, à des doses convenables que l'usage fera connaître, le chlorhydrate de morphine et la solution de $CHCl^3$ dans l'alcool étendu que l'on injecterait dans l'estomac.

A. Robin et M. Binet : **De l'examen clinique des échanges respiratoires. Description de l'appareil. Résultats cliniques. Indications thérapeutiques** (11.7.05; LIV, 75). — Les auteurs désignent sous le nom de *chimisme respiratoire* l'ensemble des éléments qui permettent de mesurer les échanges gazeux de la respiration. Ils sont parvenus à créer des appareils simples, portatifs et peu coûteux et à simplifier la technique de l'examen pour que cette étude puisse entrer dans la pratique médicale courante au même titre que l'analyse des urines, etc. [1].

Les auteurs ont étudiés l'activité des échanges respiratoires dans la fièvre typhoïde, la pleurésie, l'ascite, le diabète sucré, l'ostéomalacie, la dyspepsie hypersthémique permanente, le cancer de l'estomac, les hémorragies, la tuberculose, l'arthritisme.

1. Nous renvoyons les lecteurs à l'original de cette communication pour la description de ces appareils, la technique de l'examen, l'analyse des gaz, etc.

Ils ont étudié aussi les actions médicamenteuses et les effets de quelques agents physiques sur l'activité de ces échanges, tels que la climatothérapie, l'hydrothérapie, l'étuve sèche, le bain turc complet, les bains froids, les bains de mer, les vomitifs, le vésicatoire, l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le cacodylate de soude et l'arrhénal, le tartre stibié, les mercuriaux, le phosphate tribasique de chaux, les inhalations d'acide carbonique.

ED. DESESQUELLE.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

ER. GÉRARD : **Solubilité de la cholestérine animale dans quelques éléments de la bile. Contribution à l'étude de la formation des calculs biliaires.** (13.3.05; LVIII, 348).

COUTO JORDIM : **Contribution à l'étude de l'action physiologique du métavanadate de sodium** (3.3.05; LVIII, 364).

NOGUEIRA LOBO : **Contribution à l'étude de l'action physiologique du persulfate de sodium** (3.3.05; LVIII, 365).

C. PHISALIX : **Influence de l'émanation du radium sur la toxicité des venins** (3.3.05; LVIII, 366).

G. BILLARD : **Recherche des sels biliaires dans les urines. Le chlorure de sodium ajouté aux urines d'ictères abaisse leur tension superficielle** (3.3.05; LVIII, 370).

H. CRISTIANI et G. DE MICHELIS : **Un appareil très simple pour la détermination rapide de l'acide carbonique de l'air** (10.3.05; LVIII, 393).

MOREL et CH. ANDRÉ : **Sécrétion d'acide urique par le rein de la grenouille** (10.3.05; LVIII, 405).

SEILLIÈRE : **Sur la présence d'une diastase hydrolisant la xylane dans le suc gastro-intestinal de l'escargot** (10.3.05; LVIII, 409).

J. CHEVALIER : **Contribution à l'étude de l'action physiologique de l'acide protocétrarique** (10.3.05; LVIII, 418).

J. LE GOFF : **Sur le dosage de certaines substances réductives des urines au moyen du bleu de métylène** (17.3.05; LVIII, 448). Dans un tube à essais on verse 1^{c^3} d'urine, 1^{c^3} d'eau distillée, 1^{c^3} d'une solution de KOH à 10 p. 100. On recouvre de xylol et l'on porte dans l'eau bouillante et on y ajoute la solution de bleu à 1 p. 5000 jusqu'à ce que la teinte bleu violacé persiste. Si l'on veut exprimer ce pouvoir réducteur en glucose on divise le nombre de c^3 trouvés par 7.

A. TRILLAT : **Sur les propriétés antiseptiques de certaines fumées et sur leur utilisation** (24.3.05; LVIII, 509). Les matières sucrées, les racines riches en saccharose et certaines résines peuvent, sous l'influence de la chaleur, dégager des quantités considérables d'aldéhyde formique.

EM. BOURQUELOT et H. HÉRISSEY : **Sur l'origine et la composition de l'essence de racine de Benoîte; glucoside et enzyme nouveaux** (31.3.05; LVIII, 524).

LÉON GARNIER : **Procédé de dosage rapide de la potasse et de la soude urinaires** (31.3.05; LVIII, 549). On dose d'abord la somme de la potasse et de la soude à l'état de sulfates, puis la potasse à l'état de perchlorate. (V. détails opératoires dans le mémoire).

J. Abelous, A. Soulié et G. Toujan : **Sur l'origine de l'adrénaline** (7.4.05 ; LVIII, 574). L'addition d'une petite quantité de tryptophane à la pulpe de capsules surrénales détermine un enrichissement considérable de cette pulpe en adrénaline. Il est donc très probable que ce chromogène est un des générateurs de l'adrénaline.

Victor Henri : **Théorie de l'action des diastases** (7.4.05; LVIII, 610).

Jules Rhens et Paul Salmon : **Influence du radium sur le psoriasis** (7.4.05; LVIII, 614).

François Arnaud : **Sur l'absorption et l'élimination des sels de quinine** (7.4.05; LVIII, 628). — **Mode d'action thérapeutique de la quinine** (7.4.05 ; LVIII, 630).

L. Perdrix : **Fermentation du glucose par le bacillus holobutyricus** (7.4.05 ; LVIII, 634).

A. Gouin et P. Andouard : **Le vanadate de soude dans l'alimentation** (14.4.05 ; LVIII, 642).

Ch. Porcher : **Recherches sur la bile. Présence constante de la bilirubine dans la bile de bœuf** (14.4.05; LVIII, 645).

M. Doyon, A. Morel et G. Péju : **Procédés de dosage du fibrinogène** (14.4.05 ; LVIII, 657).

H. Lamy et A. Mayer : **Variations de concentration de quelques éléments de l'urine à la suite d'injections intraveineuses de divers cristalloïdes** (14.4.05; LVIII, 663).

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 9 juin 1905.

(*Séance de la Réunion générale de la Pentecôte*).

M. Sabatier entretient la Société de ses recherches faites en collaboration avec M. Mailhe sur les diméthylcyclohexanes.

M. A. Mailhe a appliqué la méthode Sabatier et Sanderens à l'hydrogénation des oximes. Sous l'influence du nickel porté à une température de 150-220°, suivant les cas, les oximes se transforment régulièrement en présence d'hydrogène en un mélange d'amines primaire et secondaire, sans formation appréciable d'amine tertiaire correspondante.

Cette méthode de réduction des oximes présente un certain intérêt pour les cétoximes, puisque leur hydrogénation permet d'obtenir les amines secondaires des alcools secondaires, qui, à l'exception de la diisopropylamine, sont toutes inconnues.

L'acétaldoxime fournit vers 150°, l'amine primaire $CH^3CH^2NH^2$, une quantité notable d'amine secondaire $(CH^3CH^2)^2NH$ et un peu de l'amine tertiaire $(CH^3CH^2)^3N$.

L'œnanthaldoxime $C^7H^{14}NOH$, se transforme à 200-220° en un mélange de l'amine primaire $C^7H^{15}NH^2$ bouillant à 153°, de l'amine secondaire $(C^7H^{15})^2NH$; cristallisée fondant à 30°, que l'auteur a isolé pour la première fois, et d'un peu d'amine tertiaire $(C^7H^{15})^3N$ bouillant vers 330°.

L'acétoxime fournit à 180° : l'amine $(CH^3)^2CHNH^2$, l'amine secondaire $[(CH^3)^2CH]^2NH$ qui bout à 84° et un liquide distillant jusque vers 105° contenant un peu d'amine tertiaire.

De même la méthyléthylcétoxime fournit un mélange des amines primaire et secondaire

$$\begin{matrix} CH^3 \\ C^2H^5 \end{matrix}\!\!>CHNH^2 \quad \text{et} \quad \left(\begin{matrix} C^2H^5 \\ CH^3 \end{matrix}\!\!>CH\right)^2 NH$$

bouillant à 132°: la méthylpropylcétoxime se transforme en un mélange de

$$\left(\begin{matrix} CH^3 \\ C^3H^7 \end{matrix}\!\!>CH\right)NH^2 \quad \text{et de} \quad \left(\begin{matrix} CH^3 \\ C^3H^7 \end{matrix}\!\!>CH\right)^2 NH$$

bouillant à 177°. Ces deux amines secondaires ont été ainsi obtenues pour la première fois.

M. Taboury expose comment, par action du soufre sur les organomagnésiens de M. Grignard, il a obtenu des composés sulfurés tels que Br.Mg.S.C^6H^4.OR. Ceux-ci par action de l'eau donnent des phénols sulfurés ou *thiophénols* :

$$Br.Mg.S.C^6H^4.OR + H^2O = Br.Mg.OH + HS.C^6H^4.OR.$$

M. E. Blaise expose les premiers résultats de ses recherches sur les synthèses au moyen des dérivés organo-métalliques mixtes du zinc. Ceux-ci peuvent être obtenus très rapidement en quantité quelconque et leur manipulation ne présente aucune difficulté. En réagissant sur les chlorures des acides β-acétoxylés, ils fournissent des cétones acétoxylées, d'où l'on peut avec facilité passer aux cétones α-β non saturées.

Les cétones α-mono- di- et trihalogénées, jusqu'ici peu connues et difficiles à obtenir à l'état de pureté, se préparent aisément par action des dérivés organo-métalliques mixtes du zinc sur les chlorures de mono, di et trichloracétyle : on obtient ainsi les cétones des types $CH^2Cl-CO-R$, $CHCl^2-CO-R$ et CCl^3-CO-R. Les cétones β-halogénées se préparent avec facilité en partant du chlorure de β-chloropropionyle

$$CH^2Cl - CH^2 - COCl + CH^3.znI = CH^2Cl - CH^2 - CO - CH^3 + 2nClI.$$

Traitées par la diéthylaniline dans des conditions convenables, elles donnent les cétones vinylées $CH^2{=}CH-CO-R$ inconnues jusqu'ici. Les cétones vinylées constituent des liquides mobiles, à odeurs très fortes et très pénétrantes. Elles ne peuvent être distillées à la pression atmosphérique sans polymérisation partielle, mais distillent sans altération sous pression réduite. Elles se polymérisent aussi sous l'influence du temps.

Les chlorures des acides bibasiques réagissent également avec facilité sur les dérivés organométalliques mixtes du zinc. Avec les chlorures des acides de la série succinique, on obtient des lactones avec un bon rendement, fait en accord avec la constitution dissymétrique de ces chlorures d'acides. Avec les chlorures éthers de la même série on peut préparer sans difficulté les éthers des acides γ-cétoniques à radical acidylé quelconque. Quant au chlorure de glutaryle, il se comporte également comme dissymétrique et il y a formation de lactones δ. Mais la lactone est toujours accompagnée d'un acide δ-cétonique, et, en se plaçant dans de bonnes conditions, ce dernier peut être obtenu avec un rendement satisfaisant. Cette réaction constituera une méthode de préparation commode des acides δ-cétoniques peu connus jusqu'ici.

M. Guntz a pu obtenir du baryum pur et cristallisé à 99,6 °/₀ de Ba, en dissociant dans le vide l'hydrure de baryum exempt de mercure. — Le métal,

condensé sur un tube en acier refroidi par un courant d'eau, se détache facilement.

Le baryum au rouge réagit sur BaO pour donner un sous-oxyde Ba^2O qu'on obtient aussi, mais impur, dans l'action de Mg sur BaO vers 1100°.

Séance du vendredi 23 juin 1905.

MM. Ch. Moureu et A. Valeur (voir dans cette partie, p. 12 du précédent numéro).

M. Quennessen expose à la Société un procédé rapide de dosage d'un alliage de platine et d'iridium. Il passe en revue tous les procédés de ses devanciers et il propose de précipiter par le magnésium de leur solution froide le platine et l'iridium, et de les traiter ensuite au petit rouge par l'hydrogène, puis d'enlever l'excès de magnésie par l'acide sulfurique dilué à 10 °/o, pour reprendre ensuite par de l'eau régale faible qui dissout seule le platine.

Il a constaté, en effet, que l'iridium précipité par Mg, et encore humide est soluble dans l'acide sulfurique dilué, ainsi que dans l'acide acétique; qu'il conserve encore cette propriété si on le sèche à 100° et même au petit rouge, c'est donc vraisemblablement un oxyde qui prend d'ailleurs une teinte bleue après dessiccation à 100°, et dont les solutions ont des colorations différentes suivant la température de dessiccation. Humide ou séché à 100°, il communique à l'acide sulfurique dilué une coloration jaune qui vire au violet à la longue ; la coloration est violette si on l'a portée à l'air à 440°, et enfin bleue si on l'a chauffée à 800°.

M. Lebeau poursuivant ses recherches sur l'emploi des métaux ammoniums en chimie organique fait connaître ses résultats concernant la préparation et les propriétés du propane pur. Ce carbure est encore liquide à — 195°, il bout à — 44°,5. Sa température critique est 97°,5. Ces constantes physiques se rapprochent beaucoup de celles de M. Olzewski.

Le butane normal pur s'obtient facilement en même temps que l'amine correspondante, en faisant réagir l'iodure de butyle normal ou l'iodure de butyle secondaire sur le sodammonium. Il n'en est plus de même avec le chlorure de butyle tertiaire qui fournit à côté de l'isobutane de l'amidure de sodium sans production d'amine.

M. Bouveault, au nom de M. Locquin et au sien, décrit la pivaloïne $(CH^3)^3$: C.CO.CHOH.C : $(CH^3)^3$ obtenue dans l'action de sodium sur le pivalate d'éthyle. Quoique possédant un groupe acétonique, elle est sans action sur l'hydroxylamine et la semicarbazide; oxydée, elle fournit le *dipivaloyle*, α-dicétone qui ne donne avec l'hydroxylamine qu'une monoxime; hydrogénée par le sodium et l'alcool, elle fournit exclusivement un alcool secondaire C^4H^9.CH^2.CHOH.C^4H^9 fusible à 53°, oxydable en une acétone liquide bouillant à 163° et qui, malgré la présence du groupe CO.CH^2, est sans action sur l'hydroxylamine et la semicarbazide.

M. Granger décrit les résultats de ses tentatives pour obtenir des colorants céramiques à l'aide de l'anhydride tungstique. Avec des fondants convenables, en n'exagérant pas la température, ce corps conserve sa couleur jaune. Dans certaines glaçures il détermine une opacification.

M. Freundler communique ses recherches sur le dibromacétal.

M. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 2 août 1905.

M. Patein : **Conditions opératoires à suivre pour le dosage facile de la caséine dans le lait de femme.** — Après séparation de la matière grasse par le procédé Adam, le liquide aqueux porté à 50 c.c. est additionné goutte à goutte d'acide acétique jusqu'à cessation de précipité. A ce moment on ajoute 30 c. c. d'alcool à 90°, on complète avec de l'eau à 100 cc. et l'on abandonne au repos : au bout de douze heures la précipitation est totale.

M. Hérissey : **Sur la gentiogénine cristallisée.** — A l'occasion d'un travail de M. G. Tanret sur la gentiane, l'auteur rappelle ses recherches antérieures sur le même sujet, recherches au cours desquelles il a obtenu la gentiogénine cristallisée en faisant agir l'émulsine sur la gentiopicrine. Il fait remarquer l'avantage que les ferments peuvent présenter sur les acides dans le dédoublement de certains glucosides.

M. Bourquelot : **Sur les principes immédiats du sureau.** — L'auteur a trouvé dans les feuilles une quantité considérable de nitrate de potasse. Quant au glucoside cyanogénétique, il fournit par dédoublement de l'aldéhyde benzylique : celle-ci a été caractérisée, d'une part, par sa phénylhydrazone, d'autre part, par sa transformation, sous l'action de la potasse, en alcool benzylique et acide benzoïque.

M. Yvon fait hommage de sa thèse de docteur en pharmacie : **Du compte-gouttes normal et de ses applications dans la pratique pharmaceutique.**

M. Breteau est élu membre résidant. E. C.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat de Cherbourg.

Le syndicat des pharmaciens de Cherbourg est reconstitué. Son bureau est ainsi constitué : Pr. MM. Jobey, à Cherbourg; Sec. Haize, à Cherbourg. Membres : MM. Perrine, Enos, Hamel, Rousseau, Trolley, Le Cannu, Manceau, Félix, Prunier, à Cherbourg; Legrain, à Equeurdreville; Tousaille, à Tourlaville, Simon, à Octeville.

Société de pharmacie du Sud-Ouest.

La Société du Sud-Ouest, émue des cas de compérage de plus en plus fréquents entre médecins et pharmaciens; a décidé d'adresser à tous les médecins de sa région un appel destiné à faire cesser ces compromissions regrettables.

Syndicat des pharmaciens de Montluçon et ses environs.

Dans sa dernière réunion le syndicat a émis le vœu que les fabricants de nouveaux médicaments chimiques indiquent aux pharmaciens : la composition chimique, la posologie et les principaux caractères physiologiques et de pureté de leurs produits.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

E. Chablay : **Action des métaux ammoniums sur les alcools : méthode générale pour la préparation des alcoolates.** (15.5.05; **140**, 1343 et 22.5.05; **140**, 1396). — La réaction fondamentale est :

$$NH^3.Na + R.OH = NH^3 + H + RO.Na.$$

Elle est plus vive avec les alcools primaires qu'avec les alcools secondaires et tertiaires. On la réalise en mêlant les solutions de l'alcool et du sodium-ammonium faites dans l'ammoniac liquéfié.

On peut aussi opérer avec des polyols, comme la glycérine, l'érythrite et la mannite.

H. Moissan et P. Lebeau : **Action du fluor sur les composés oxygénés de l'azote** (13.6.05; **140**, 1573). — **Sur la préparation et les propriétés du fluorure d'azotyle** (19.6.05; **140**, 1621). — Gazeux, le fluor n'a pas d'action sur NO^2 gazeux; liquide, il n'a pas d'action non plus sur NO^2, solide ou liquide. Il ne réagit pas sur l'oxyde azoteux N^2O ni à froid, ni à chaud. Il se combine à l'oxyde azotique NO avec production d'une flamme jaune pâle. Si on fait arriver ce dernier gaz dans une chambre à réaction pleine de fluor, on obtient du fluorure d'azotyle NO^2F que l'on condense par le froid à —180°, puis à —80° et laisse se gazéifier ensuite.

Le fluorure d'azotyle est le premier gaz azoté et fluoré que l'on ait préparé. Il est incolore, d'une odeur très irritante et attaque fortement les muqueuses. Sa densité est voisine de 2,26; il fond à —139° et bout à —63°5. Il possède une grande activité chimique et attaque la plupart des corps. Il ne réagit pas à froid avec l'hydrogène, le chlore, le soufre, le sélénium, l'azote, le carbone. Il est décomposé par l'eau en acides azotique et fluorhydrique :

$$NO^2F + H^2O = HF + NO^3H.$$

Il réagit sur nombre de composés organiques, par son radical NO^2 et son fluor.

Pastureau : **Sur un mode de formation d'acétol et d'acide pyruvique par oxydation directe de l'acétone** (13.6.05; **140**, 1591). — Dans un matras de 250 cm³, on mélange, en refroidissant 50 cm³ de SO^4H^2 pur avec 100 cm³ d'eau oxygénée à 10 vol. (2 °/₀). Au mélange refroidi, on ajoute 25 cm³ d'acétone. Au bout de trois à cinq minutes, il se sépare des cristaux de superoxyde $(C^3H^6O^2)^2$, et la liqueur contient de l'acétol $CH^3.CO.CH^2(OH)$ et de l'acide pyruvique $CH^3.CO.CO^2H$. —100 p. d'acétone donnent 21 p. de peroxyde, 33 d'acétol et 75 d'acide pyruvique.

Bouveault et Locquin : **Action du sodium sur les éthers des acides monobasiques à fonction simple de la série grasse** (13.6.05; **140**, 1593). — Si on ajoute peu à peu un éther-sel, comme le caproate d'éthyle, à du sodium placé sous l'éther anhydre ou le benzène sec, il se produit une réaction vive; 1 mo-

lécule d'éther réagit sur 2 atomes de sodium. Il se forme après addition d'eau une *capronoïne* résultant des réactions suivantes :

$$\begin{array}{l} C^5H^{11}.CO\ OC^2H^5 \\ C^5H^{11}.CO.OC^2H^5 \end{array} + 4Na = \begin{array}{l} C^5H^{11}-C-ONa \\ \quad\ \ \| \\ C^5H^{11}-C-ONa \end{array} + 2C^2H^5.ONa.$$

$$\begin{array}{l} C^5H^{11}-C-ONa \\ \quad\ \ \| \\ C^5H^{11}-C-ONa \end{array} + 2H^2O = 2NaOH + \begin{array}{l} C^5H^{11}-CO \\ \quad\ \ | \\ C^5H^{11}-CH(OH) \end{array}$$

Des *oïnes* on pourra passer aux glycols bisecondaires et aux α-dicétones symétriques (Voir un second mémoire, t. CXL, p. 1699, et à la *Société chimique*, p. 23).

Ainsi on a obtenu, à partir de la butyroïne : le *dibutyryle* — l'octanol-4 — l'octane-diol 4 5, sous deux formes, l'une liquide, l'autre solide, transformables par SO^4H^2 à 180° en octanone-4. La capronoïne a fourni des corps analogues.

A. Etard et Vallée : **Sur la pyrolyse de la gomme laque** (13.6 05; **140**, 1603). — En chauffant dans une cornue de fer, cette gomme additionnée de sable, on a obtenu un distillat dans lequel l'analyse immédiate et l'analyse élémentaire ont révélé la présence de produits neutres, terpènes, sesquiterpènes, polyterpènes et de produits acides, acide oléique principalement. La laque serait ainsi une sorte d'oléate d'alcools polyterpéniques.

A. Haller et A. Couréménos : **Acides cyanocamphacétiques, cyanocampho-α-propionique et leurs dérivés** (29.5.05; **140**, 1430). — Le camphre cyanosodé réagit sur les éthers d'acides α-monohalogénés en donnant des combinaisons dans lesquelles le reste de la molécule acide se trouve uni à l'oxygène du cyanocamphre. Exemple :

$$C^8H^{14}\begin{cases} C.CN \\ \| \\ C.ONa \end{cases} + \begin{array}{l} CH^3 \\ | \\ CHCl-CO^2CH^3 \end{array} = C^8H^{14}\begin{cases} C.CN \\ \| \quad\quad\ CH^3 \\ C.O.CH-CO^2.CH^3 \end{cases} + NaCl.$$

Camphre cyanosodé — α-chloropropionate de méthyle. — Cyanocampho-α-propionate de méthyle.

L'acide chlorhydrique décompose ces combinaisons en régénérant le camphre cyané. Quand l'éther dérive d'un acide halogéné racémique, ce qui est le cas de l'acide α-chloropropionique (inactif dédoublable) CH^3-CHCl-CO^2H, *il se forme deux éthers* cyanocampho-α-propioniques, l'un à haut, l'autre à bas pouvoir rotatoire.

En dédoublant ces deux éthers séparément, on aura donc scindé le racémique.

M. Tiffeneau : **Sur l'oxyde de méthoéthénylbenzène** (29.5.05; **140**, 1458). — Voyez dans cette partie, t. XII, p. 11.

E. Fourneau et M. Tiffeneau : **Sur quelque oxydes d'éthylène aromatiques monosubstitués** (13.6.05; **140**, 1595). — Voyez *Ibidem*.

A. Mailhe : **Sur l'hydrogénation des oximes** (26.6.05; **140**, 1691). — **Sur l'hydrogénation des cétoximes** (10.7.05; **141**, 113). — Voyez dans cette partie, t. XII, p. 21.

Trillat et Sauton : **Sur un nouveau mode de caractérisation de la pureté du lait basé sur la recherche de l'ammoniaque** (8.5.05; **140**, 1266). — Voyez dans cette partie t. XI, p. 44.

T. Klobb : **Sur une phytostérine alcool bivalent** (26.6.05; **140**, 1700). — L'*arnistérine* précédemment décrite (*Bull. de Pharmac.*, t. IX. p, 196) a une composition centésimale correspondant à $C^{28}H^{46}O^2$ et se révèle vis-à-vis de l'anhydride acétique, du chlorure de benzoyle et de l'isocyanate de phényle comme un glycol $C^{28}H^{44}(OH)^2$. C'est la première phytostérine alcool bivalent connue : l'auteur propose de l'appeler *arnidiol.*

E. Louise et F. Moutier : **Toxicologie du mercure-phényle** (26.6.05; **140**, 1703). — Ce composé organométallique, solide, inodore, bien cristallisé, est bien moins toxique que le mercure-méthyle ou éthyle. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

A. Robin et P. Emile-Weil : **Action des ferments métalliques sur les éléments figurés du sang** (18.7.05; LIV, 105). — D'une façon générale, l'injection est suivie d'une leucolyse, qui commence au bout d'une à deux heures, pour se prolonger un temps variable, et qui ne persiste après vingt quatre heures qu'exceptionnellement. Légère chez un individu sain dont le nombre des globules blancs est normal, la leucolyse est souvent intense dans les infections s'accompagnant de leucocytose. Les infections ont plutôt une tendance à diminuer le nombre des globules rouges.

A. Robin et P. Emile-Weil : **Actions des ferments métalliques sur la production de l'azote total, de l'urée et de l'acide urique. Acide urique et leucolyse** (18.7.05; LIV, 107). — Les auteurs ont repris cette question chez trois malades atteints de rhumatisme articulaire subaigu ou de carcinome de l'estomac.

Ils ont constaté une augmentation de l'urée, et du coefficient d'utilisation azotée, augmentation survenant soit dans les vingt-quatre heures qui suivent l'injection, soit dans les jours ultérieurs, et concluent de leurs observations que l'acide urique n'est pas uniquement sous la dépendance immédiate et absolue de la destruction leucocytaire et que d'autres tissus peuvent lui servir d'origine, de concert avec les organes hématopoïétiques.

Carrière (de Lille) : **Liquide céphalo-rachidien dans le coma diabétique** (25.7.05; LIV, 114). — Résumé d'un travail dans lequel l'auteur indique qu'il a trouvé dans ce liquide de l'acide acétylacétique, en suivant le procédé de S. Lipliawsky, fait important qui vient à l'appui de la théorie qui fait du coma diabétique une manifestation d'une intoxication par l'acide diacétique.

M. Landouzy présente au nom de M. Ducatte **des flacons aseptiques, utilisables comme burette et comme seringue à injections hypodermiques, à l'usage des pharmacies, des laboratoires et des médecins** (25, 7, 05; LIV, 110).

Lancereaux : **L'albuminurie dans ses rapports avec le diabète; ses conditions pathogéniques et ses formes diverses (diabète albumineux avee ou sans glycosurie)** (25, 7, 05; LIV, 145). — La glycosurie n'engendre pas l'albuminurie. L'albuminurie revêt dans le diabète des formes que l'auteur groupe sous les trois chefs suivants :

1° Albuminurie liée à l'artério-sclérose avec lésion consécutive des reins et du cœur;

2° Albuminurie d'origine épithéliale due à une maladie intercurrente et, en particulier, à la tuberculose;

3° Albuminurie sans lésions rénales manifestes, alternant avec la glycosurie, et, comme elle, subordonnée à un désordre nerveux.

CALMETTE, FRANÇOIS et BRETON : **Contribution à l'étude de l'influence du sel marin sur l'évolution des œufs et larves d'Ankylostome dans les galeries des mines de houille** (25, 7, 05; LIV, 157). Ed. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

E. NICOLAS : **Sur la recherche du formol dans le lait** (21.4.05, LVIII, 697). — On sait que les métadiamines donnent avec les aldéhydes une forte fluorescence verte. La métaphénylène diamine présente cette propriété à un degré très accusé ; il en est de même du diamidophénol $C^6H^3(OH)(NH^2)^2$ 1.2.4 ou de son chlorhydrate, l'amidol. Lorsqu'on fait dissoudre dans un liquide renfermant de l'aldéhyde formique une quantité suffisante de diamidophénol ou d'amidol, on voit ce liquide se colorer plus ou moins rapidement en jaune ou en jaune orange et devenir très fluorescent. La chaleur accélère la réaction et la rend presque instantanée. Cette réaction s'applique à la recherche du formol dans le lait : on précipite la caséine du lait par de l'acide acétique au dixième ou de l'acide lactique et l'on filtre. Le filtrat, légèrement louche, est additionné de quelques cristaux d'amidol.

H. BIERRY : **Le suc pancréatique contient-il de la lactase ?** (21.4.05; LVIII, 701). — On ne peut déceler la lactase dans le suc pancréatique du chien.

CH. ACHARD, L. GAILLARD, G. PAISSEAU : **Influence de la pression osmotique sur les rapports d'élimination de diverses substances par l'urine** (12.5.05; LVIII, 746). — Les modifications cellulaires que provoquent les écarts de concentration du sang par suite d'injections massives exercent peut-être une influence sur la quantité de l'urine émise, mais elles ne paraissent pas modifier profondément les rapports des divers matériaux de l'urine, ni le type général des éliminations rénales.

S. BILLARD et PERRIN : **Variations de la tension superficielle des urines au cours de quelques maladies** (12.4.05; LVIII, 752).

S. DENIGÈS : **Etudes expérimentales de la localisation de l'arsenic. Infirmation de la loi de Scolosnboff** (12.5.05; LVIII, 781).

S. DENIGÈS : **Emploi de la solution chlorhydrique d'acide hypophosphoreux pour la détermination de l'arsenic en toxicologie** (12.5.05; LVIII, 783).

F. LANGE : **Sur une exo-toxine du bacille typhique** (12.5.05; LVIII, 771).

TRILLAT et SAUTON : **Sur la présence de l'ammoniaque dans le lait de vache** (19.5.05, LVIII, 816). — On met 10 cm^3 de lait dans un tube à essais, on ajoute 10 cm^3 d'une solution de trichlorure d'iode du commerce à 10 °/₀. La défécation est instantanée ; on filtre, on ajoute peu à peu dans le filtrat un lait de chaux pure (2 à 3 parties de chaux pour 100 d'eau), jusqu'à apparition d'un précipité noir intense provenant de la formation de l'iodure d'azote qui disparaît par un accès de réactif. Cette méthode permet facilement de trouver l'ammoniaque à la dose de 1/100.000 et de l'évaluer colorimétriquement en

se servant de types de comparaison. Le lait de vaches saines trait avec soin ne renferme jamais d'ammoniaque. Le lait additionné d'eau malpropre ou conservé dans des conditions défectueuses de propreté donne la réaction de l'ammoniaque. La présence de NH^3 doit donc être considérée comme une présomption de pollution et de mouillage.

M. Labbé, Tison et Cavaroz : **L'acidité urinaire à l'état physiologique. Relation de l'acidité urinaire avec l'alimentation** (26.5.05; LVIII, 822).

Levaditi : **Syphilis congénitale et Spirochœte pallida Schaudinn** (26.5.05, LVIII, 840.) — La syphilis congénitale est bien une affection due à la pénétration des spirilles de Schaudinn dans les organes profonds. Le fait que le foie dans le cas cité est le plus riche en spirochœtes cadre avec l'hypothèse de l'infection du fœtus par la voie placentaire.

Carlo Foa : **La réaction des liquides de l'organisme étudiée par la méthode électrométrique** (26.5.05; LVIII, 865).

Boy Tessier : **L'adrénaline dans l'hypotension cardio-vasculaire** (26.5.05; LVIII, 880). — Dans les crises cardiaques avec cyanose et hypotension, l'adrénaline peut être injectée sous la peau de l'abdomen à la dose de 1/2 milligramme sans provoquer d'accidents généraux ; elle relève la tension, soulage le cœur; ses effets sont assez rapides (5 à 12 minutes).

Paul Salmon : **Présence du Spirochœte pallida chez un enfant syphilitique héréditaire** (2.6 05; LVIII, 883).

Albert Frouin : **Action sécrétoire du suc gastrique sur la sécrétion stomacale** (2.6.05; LVIII, 887). — L'injection ou l'ingestion de suc gastrique détermine une augmentation de la sécrétion stomacale; ce n'est pas par une action directe sur la muqueuse stomacale que le suc gastrique provoque une augmentation de la sécrétion; l' action sécrétoire du suc gastrique n'est pas due aux ferments qu'il contient puisque cette action se manifeste par ingestion et que les ferments du suc gastrique sont détruits dans l'intestin.

H. Stassano : **Pouvoir catalytique du mercure. Action sur les oxydations de nature chimique et diastasique. Action activante et retardante du mercure sur les réductions chimiques et diastasiques** (2.6.05; LVIII, 891, 893).

Remlinger et Osman Nouri : **Le virus vaccinal traverse la bougie Berkefeld V** (2.6.05; LVIII, 895).

A. Rodet : **La toxine du bacille d'Eberth** (2.6.05 ; LVIII, 896).

A. Gilbert et M. Herscher : **Sur la teneur du sang normal en bilirubine** (2.6.05; LVIII, 899). — Un litre de sérum contient 2 centigr. 7 de bilirubine.

H. Bierry et Mme Gatin-Gruzewska : **Action physiologique de l'adrénaline pure** (2.6.05; LVIII, 902). — L'adrénaline provoque l'hyperglycémie et la glucosurie. La plus grande hyperglycémie ne concorde pas avec la plus grande glucosurie.

René Dupont : **Le bacille du charbon est mobile et péritriche** (2.6.05; LVIII, 911).

De Drouin de Bouville : **Observations sur la reproduction chez l'Écrevisse** (2.6.05, LVIII, 917).

H. Vincent : **Importance de la recherche des microbes anaérobies dans l'analyse des eaux potables** (9.7.05; LVIII, 925).

(BENEDI et) TEISSIER : **Sur un nouvel uréomètre** (9.6.05 ; LVIII, 927).

A. DESCREZ et Mlle GUENDE : **Des variations du coefficient de déminéralisation chez les animaux en état de dyscrasie acide** (9.6.05 ; LVIII, 929).

GUILLEMARD et VRAUCEANO : **Toxicité des alcaloïdes urinaires** (9.6.05 ; LVIII, 933-934).

TH. BONDOUY : **De la présence de l'émulsine dans le Lathrœa squamaria** (9.6.05 ; LVIII, 936).

A. GILBERT et P. LEREBOULLET : **Sur la teneur en bilirubine du sérum sanguin dans la cholémie simple familiale** (9.6.05 ; LVIII, 937).

GASTON SEILLÈRE : **Sur une diastase hydrolysant la xylane dans le tube digestif de certaines larves de Coléoptères** (9.6.05 ; LVIII, 940).

Mlle PHILOCHE : **Etude sur la loi d'action de l'amylase** (9.6.05 ; LVIII, 952).

CH. RICHET : **Etudes sur la fermentation lactique. Influence de la surface libre sur la marche de la fermentation** (16.6.05 ; LVIII, 957).

CH. RICHET : **De l'alimentation par la viande cuite dans la tuberculose expérimentale** (16.6.05 ; LVIII, 960). — Dans la tuberculose expérimentale du Chien, la viande crue, aliment unique, est un aliment excellent; la viande cuite, aliment unique, est un aliment funeste.

LAFFORGUE : **Action favorisante du NaCl, en solution hypertonique, sur le pouvoir pathogène des saprophytes** (16.6.05 ; LVIII, 968).

J. ROUGET : **Contribution à l'étude du virus vaccinal** (16.6.05 ; LVIII, 970).

A. GILBERT et P. LEREBOULLET : **Sur la teneur en bilirubine du sérum sanguin dans la cholémie familiale avec lithiase biliaire** (16.6.05 ; LVIII, 971).

P. REMLINGER : **A quel moment le cerveau des hommes et des animaux mordus par un chien enragé, devient-il virulent?** (16.6.05 ; LVIII, 973). — Il est probable que chez l'homme, en cas de morsure par un animal enragé, les centres nerveux sont virulents beaucoup plus tôt qu'il n'était admis jusqu'ici.

S. COLOMBINO : **Cytologie des sédiments urinaires** (16.6.05 ; LVIII, 975). — Dans la tuberculose de l'appareil urinaire les globules blancs présentent une forme tout à fait irrégulière, un contour bosselé. Le noyau est très altéré : sa chromatine est soit diffuse dans le protoplasma, soit rassemblée en blocs homogènes. Le protoplasma lui-même a des contours déchiquetés, il se colore faiblement et présente de nombreuses vacuoles. Les globules rouges sont pâles et déformées.

CH. FÉRÉ : **Note sur l'influence de substances toxiques et médicamenteuses au repos et après le travail** (16.6.05 ; LVIII, 981).

LÉON MEUNIER : **Hyperchlorhydrie rapide** (23.6.05 ; LVIII, 987).

G. BILLARD : **Action des phénols sur la tension superficielle des urines** (23.6.05 ; LVIII, 991).

CARLO FOA : **La réaction de quelques liquides de l'organisme étudiée par la méthode électrométrique** (23.6.05 ; LVIII, 1000).

ALLIRE CHASSEVANT : **Procédé de recherche et de dosage des vapeurs de benzine dans l'atmosphère** (23.6.05 ; LVIII, 1009).

A. FROUIN : **La sécrétion et l'activité kinasique du suc intestinal ne sont pas modifiées par le régime** (23.6.05 ; LVIII, 1025).

PROCA et VASILESCU : **Sur un procédé de coloration rapide du Spirochœte pallida** (30.6.05; LVIII, 1042).

L. GARRIGUE : **De l'action des formiates et des causes qui la font varier** (30.6.05; LVIII, 1051).

MAURICE LŒPER : **Modifications subies dans l'estomac par les solutions concentrées de sels stables à action purgative** (30.6.05; LVIII, 1056).

A. JOUSSET et P. PARASKEVOPOULOS : **Etude comparative des diverses méthodes de séro-diagnostic de la tuberculose** (30.6.05; LVIII, 1063).

L. SENCERT : **Réanimation définitive par le massage sous-diaphragmatique du cœur dans un cas de mort apparente par le chloroforme** (30.6.05; LVIII, 1080).

BOY-TESSIER : **Durée de l'action de l'adrénaline** (30.6.05; LVIII, 1097). — La durée de l'effet hypertensif de l'injection de 1/2 milligr. d'adrénaline en solution dans 1 cm³ d'eau varie entre 5 heures et 9 heures; l'action hypertensive se maintient au point maximum environ 2 à 3 heures; la durée de la période de régression varie entre une heure et cinq heures; la descente s'opère toujours lentement sans hypotension terminale abaissée au-dessous de celle observée comme point de départ. M. J.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 9 Juin 1905.

Erratum : p. 22, ligne 20, de bas en haut.

Au lieu de :

$$CH^2Cl.CH^2.COCl + CH^3ZnI = CH^2Cl.CH^2.CO.CH^3 + 2nClI$$

lire :

$$CH^2Cl.CH^2.COCl + CH^3.ZnI = CH^2Cl.CH^2.CO.CH^3 + ZnClI.$$

M. D.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de l'Est.

Nomination du bureau définitif : *Pr.* : M. PHILIPPE ; *Sec. gén.* : M. PROTHIÈRES ; *Tr.* : M. CHATILLON ; *Membres* : MM. KAUFFEISEN, BOGE, NEYRET, FROSSARD.

Assemblée générale (Lyon, 2 juillet 1905).

1° . . . .

2° . . . .

3° Droguistes fournisseurs de concurrents non pharmaceutiques, M. KAUFFEISEN lit son rapport :

Engagement à exiger de nos fournisseurs, de ne pas livrer de produits médicamenteux à ceux qui n'ont pas le droit d'en vendre.

Je ne crois pas que la question qui vous est présentée ait besoin de grands développements. Il faut vraiment que le pharmacien ait bien peu conscience

de ses intérêts et de sa dignité pour avoir toléré jusqu'à maintenant que certains de ses fournisseurs approvisionnent clandestinement ou même ouvertement ses concurrents illégaux. Ce commerce se fait sur une grande échelle. Nous savons tous que nombre d'herboristes ont un stock considérable de produits médicamenteux qu'ils n'ont pas le droit de tenir : granulés, extraits liquides de kola, coca, quinquina, teinture d'iode, sirops pectoraux et vermifuges, etc., bref, tous les médicaments usuels plus ou moins spécialisés; et l'on voit les représentants de certaines maisons, après avoir fait leur tournée d'herboristes et d'épiciers, faire celle des pharmaciens et offrir à tous les mêmes produits. Eh bien non, nous ne devons plus tolérer pareille manière d'agir!

Nous voulons avoir la certitude que la maison qui nous fournit ne va pas approvisionner l'ennemi qui nous fait une guerre sournoise et illégale, et pour cela nous exigeons une déclaration nette et franche qui sera publiée dans le journal de l'*Association générale* et dans les journaux professionnels.

Certainement, toutes les maisons sérieuses prendront cet engagement et elles le tiendront car elles ont toujours agi avec cette loyauté et cette correction que nous exigerons désormais de tous nos fournisseurs. D'autres seront plus embarrassées et hésiteront peut-être; il leur faudra cependant choisir entre nous et nos ennemis. Si elles refusent de signer l'engagement demandé, nous saurons ce que cela veut dire, et la sanction sera entre nos mains rapide et juste : Nous n'aurons qu'à montrer à leurs représentants la porte de nos officines.

Soyez certains que ce geste sera compris, et s'il est répété plusieurs fois par jour, ce sera plus que suffisant pour apprendre aux intéressés qu'on ne peut avoir la prétention de ménager à la fois la chèvre et le chou.

Je crois donc que les abstentions seront rares. Les engagements pris seront-ils toujours fidèlement tenus? Oui, sans doute, par la grande majorité. Quant à ceux qui voudraient essayer de transgresser, ne pensez pas qu'ils puissent le faire longtemps sans être connus. Ils auront à compter sur les indiscrétions d'employés plus ou moins nomades, la surveillance des maisons rivales et bien d'autres moyens plus que suffisants pour assurer un contrôle très sérieux.

De plus, cet engagement peut être stipulé dans des termes tels qu'ils donneraient à réfléchir à ceux qui seraient disposés à renier trop facilement leur parole; et enfin, n'oublions pas que, derrière toutes ces précautions, il y a la loi, dont nous demanderons simplement l'application, et qui nous permettra toujours de poursuivre comme complices les fournisseurs dûment prévenus de ceux qui se livrent à l'exercice illégal de la pharmacie. Pour toutes ces raisons, la demande que je fais ne pouvant qu'être favorable aux intérêts des pharmaciens, je prie la Fédération de l'Est de bien vouloir l'appuyer de son autorité lors de la présentation qui en sera faite à la séance de l'Association générale.

L. KAUFFEISEN.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

L. Hackspill : **Sur une nouvelle préparation du rubidium et du cœsium** (10.7.05; **141**, 106). — On chauffe dans une nacelle de fer placée dans un tube de verre où l'on a fait le vide, un mélange de calcium et de chlorure alcalin fondu. Au-dessus de 4 à 500°, le métal alcalin est déplacé et distillé. Exemple : $Ca + 2RbCl = CaCl^2 + 2Rb$.

E. Jungfleisch et M. Godchot : **Sur le dilactide droit** (10.7.05; **141**, 111). — L'acide *d*-lactique, chauffé *en petite quantité*, à 70°, dans le vide pendant une heure, puis à 150-155°, laisse distiller du lactide droit $C^6H^8O^4$. Le *d*-dilactide est en cristaux orthorhombiques fusibles à 95°; il possède un pouvoir rotatoire *gauche* considérable : $[\alpha]_D = -298°$ dans le benzène. Hydraté par l'eau, il fournit un acide *d*-lactyllactique à pouvoir rotatoire gauche encore très élevé, puis l'acide *d*-lactique, à pouvoir rotatoire dextrogyre très faible.

C. Matignon : **Thermochimie du néodyme** (3.7.05; **141**, 53). — Pour l'union du métal avec O,S,Cl²,I² on a respectivement 145; 95,3; 166,3; 105,1 calories. Ces valeurs font de Nd un métal qui se place entre le magnésium et les alcalino-terreux.

P. Sabatier et A. Mailhe : **Synthèse des trois diméthylcyclohexanols tertiaires et des hydrocarbures qui s'y rattachent** (3.7.05; **141**, 20). — On a fait réagir l'iodure de méthyle sur les trois méthylcyclohexanones, ce qui les a changées en alcools tertiaires tels que

$$CH^3 - COH \begin{matrix} \diagup CH^2 - CH^2 \diagdown \\ \diagdown CH^2 - CH \diagup \end{matrix} \begin{matrix} CH^2 \\ CH^3 \end{matrix};$$

les alcools tertiaires déshydratés ont donné des diméthylcyclohexènes; ceux-ci hydrogénés par la méthode de MM. Sabatier et Senderens, ont été changés en diméthylcyclohexanes. Voici les propriétés des corps décrits :

	1.2. [1]	1.3. [1]	1.4. [1]
Diméthylcychlohexanol, bout à	166°	169°	170° (F. à 50°)
Diméthylcyclohexène, bout à	132	124	125
Diméthylcyclohexane, bout à	124	118	119

H. Leroux : **Sur la décahydronaphtylcétone β et la décahydronaphtylamine β** (3.7.05; **141**, 46). — Le décahydronaphtol β $C^{10}H^{18}O$, oxydé par l'acide chromique en milieu acétique donne une cétone $C^{10}H^{16}O$, liquide, bouillant à 116° sous 15mm.; $d_0 = 0.988$. Cette cétone forme une oxime fusible à 76°, que la réduction par le sodium en milieu alcoolique change en décahydronaphtylamine-β $C^{10}H^1.NH^2$, liquide bouillant à 112° sous 15 mm.

L. Guignard : **Sur l'existence dans le Sureau noir, d'un composé fournissant de l'acide cyanhydrique** (3.7.05; **141**, 16). — Voir *Bull. Sc. Pharmac.*, t. XII, p. 63.

L. Guignard et J. Houdas : **Sur la nature du glucoside cyanhydrique du Sureau noir** (24.7.05; **141**, 236). — Voir *ibid.*, p. 67.

Em. Bourquelot et Em. Danjou. — **Sur la présence d'un glucoside cyanhydrique dans les feuilles de Sureau, Sambucus nigra L.** (3.7.05; **141**, 59). — Voy. dans cette partie, p. 12.

Em. Bourquelot et Em. Danjou. — **Sur le glucoside du Sureau** (9.10.05; **141**, 598). — Le glucoside extrait à l'état cristallisé n'est pas de l'amygdaline; il fournit cependant comme celle-ci de l'acide cyanhydrique, de l'aldéhyde benzoïque et du glucose; c'est un isomère de l'amygdonitrile, $C^{14}H^{17}NO^6$, mais il a un pouvoir rotatoire plus fort.

H. Coutière. — **Sur quelques points de la morphologie des Schizopodes** (10.7.05; **141**, 127). — **Sur les Crevettes du genre Caricyphus** (24.7.05; **141**, 267).

G. Tanret : **Sur la gentiopicrine** (17.7.05; **141**; 207). — **Sur la gentiine** (24.7.05; **141**, 263). — Voyez *Bull. Sc. Pharmac.*, t. XII, p. 176.

G. Bertrand. — **Sur les Cafés sans Caféine** (17.7.05; **141**, 209). — Voyez *ibid.*, p. 152.

A. Dinesmann. — **Condensation du Chloral avec les hydrocarbures aromatiques sous l'influence du chlorure d'aluminium** (17.7.05; **141**, 201). — La réaction n'est pas conforme à la réaction classique de Friedel et Crafts; elle a lieu sans élimination d'hydracide et donne des alcools secondaires, résultant de l'union intégrale et à molécules égales des carbures avec le chloral, répondant à la formule générale $R.CH(OH).CCl^3$.Ex :

$$C^6H^6 + CHO.CCl^3 = C^6H^5.CH(OH).CCl^3$$

Benzène. Chloral. Trichlorométhylphénylcarbinol.

M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

V. Babès (de Bucarest) : *Infection et intoxication par des viandes et leur rapport avec certaines maladies infectieuses de l'homme* (3, 10; LIV, 172). — Il résulte de l'exposé de l'auteur que les nouvelles recherches sur les intoxications par des glandes d'animaux atteints de certaines maladies infectieuses méritent toute notre attention. Il faut se demander si toute une série de maladies humaines comme le paratyphus, certains cas de fièvre typhoïde, la dysenterie, différents cas de cholera nostras, d'entérites, de septicémies, des infections hémorragiques de l'homme, des infections bronchiales, pulmonaires, gastro-intestinales, hépatiques d'origine obscure, la maladie de Weil, de myélites infectieuses, dans lesquelles nous avons trouvé des microbes, qui par leurs caractères morphologiques et de culture, par leur pathogénie, par leur toxicité, se rapprochant du groupe de Gartner et des paratyphiques, n'accusent pas souvent une origine animale. En tout cas, le sérodiagnostic s'impose pour toutes ces maladies en employant dans ce but non seulement le bacille d'Eberth, mais au moins le paratyphique A et B, de même que les deux types du groupe de Gartner. Il n'est pas douteux qu'en même temps, avec le rapport de cause à effet entre certaines de ces maladies importantes de l'homme et entre l'alimentation par certaines viandes, sera trouvée aussi la prophylaxie rationnelle et peut-être aussi le traitement de ces maladies.

E. Vidal : *Urgence de la recherche officielle et méthodique des tuberculeux pulmonaires, au point de vue de la préservation sociale* (3, 10; LIV, 199).

E. Vidal : *Du traitement du lupus ulcéré et de quelques autres manifestations tuberculeuses par l'héliothérapie* (3, 10 ; LIV, 202). — Les guérisons obtenues ne sont pas assez nombreuses, pour qu'elles puissent garantir d'une manière absolue l'efficacité de ce système, mais elles encouragent l'auteur à prier ses collègues de vouloir bien l'expérimenter à leur tour; il est d'une application facile, il ne coûte rien, et ses résultats ne doivent plus sembler extraordinaires, puisqu'on a découvert dans les rayons solaires la présence de l'hélium et du radium [1].

Soulié et Moreau : *Essai sur la répartition du paludisme en Algérie* (10, 10 ; LIV, 228). Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Carlo Foa : **La réaction du suc gastrique, étudiée par la méthode électrométrique** (LIX, 2, 1er juillet 1905). — La plus grande partie de HCl paraît à l'état libre et une partie extrêmement petite seulement est liée à la pepsine; la méthode titrimétrique ne peut donner des résultats exacts; l'erreur commise est cependant très faible lorsqu'on se sert du rouge Congo comme indicateur.

C. Phisalix : **Sur la présence du venin dans les œufs de Vipère** (LIX, 15, 1er juillet 1905). — Au moment de l'ovogenèse (en mars) les principes actifs du venin s'accumulent dans les ovules. Il est probable que d'autres substances spécifiques passent aussi du sang dans l'ovule et que ces substances, de même que les venins, interviennent dans le développement de l'œuf.

C. Phisalix : **Sur le changement de coloration des larves de Phyllodromia germanica** (LIX, 17, 1er juillet 1905). — Le changement de coloration des larves de ces cafards est dû à l'action de la tyrosinase sur la tyrosine.

Em. Bourquelot et Em. Danjou : **Sur la présence d'un glucoside cyanhydrique dans les feuilles de Sureau, Sambucus nigra L.**, déjà analysé dans ce journal.

Gaston Seillère : **Sur la présence de la xylanase chez différents Mollusques gastéropodes** (LIX, 20, 1er juillet 1905). — L'auteur a constaté la présence de la xylanase dans le tube digestif de divers Helix, Limax, Arion, dans l'hépatopancréas de Patella vulgata, dans les glandes salivaires d'Helix pomatia.

Maurice Pacaut : **Sur deux propriétés diastasiques de la salive de l'Escargot** (LIX, 29, 1er juillet 1905). — Présence de xylanase et d'amylase dans la salive de l'Hélix.

Carlo Foa : **La réaction du lait et de l'humeur aqueuse étudiée par la méthode électrométrique** (LIX, 51, 1er juillet 1905). — Le lait de Femme, d'Anesse, de Vache et de Chèvre, l'humeur aqueuse du Cheval, et en général les liquides de l'organisme, sont très près de la neutralité.

R. Lépine et Boulud : **Sur l'existence d'oxyde de carbone dans le sang des anémiques** (LIX, 55, 1er juillet 1905).

1. Cette intéressante communication confirme l'opinion des médecins qui attribuent la guérison des tuberculoses pulmonaires en majeure partie à la lumière solaire, en dehors des effets bienfaisants dus à la chaleur, à l'air marin, à la bonne alimentation et au repos (E. D.)

E. Brumpt et Wurtz : **Traitement de la maladie du sommeil expérimentale par l'acide arsénieux et le trypanroth** (LIX, 61, 1er juillet 1905).

Remlinger : **Un cas de rage consécutif à une morsure de Souris** (LIX, 71, 1er juillet 1905). — Observation montrant que les morsures de souris et de rat peuvent expliquer certains cas de rage en apparence spontanés de l'Homme, du Chien et du Chat. Elles commandent de façon absolue le traitement préventif.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 4 Novembre 1905.

M. Bourquelot : **Sur la sambunigrine.** — L'auteur rappelle le procédé suivi par M. Danjou et lui pour extraire ce glucoside des feuilles sèches de Sureau noir. Il ajoute que l'on peut opérer sur des feuilles fraîches, car les traces d'émulsine qu'elles contiennent ne gênent pas; les feuilles sont broyées dans une machine et la pâte est traitée comme dans le cas précédent. Pour purifier le glucoside on le dissout dans un mélange bouillant d'éther acétique et de toluène, puis on filtre dans un vase chaud : par refroidissement lent, on obtient de longues aiguilles blanches ne renfermant pas d'eau de cristallisation, brûlant sans résidu, de pouvoir rotatoire $\alpha_D = -76°3$. Hydrolysé par l'émulsine, ce produit fournit 61,14 °/₀ de glucose et 8,61 °/₀ d'acide cyanhydrique, alors que l'amygdonitrile glucoside donne théoriquement 61,016 et 9,15 de chacun de ces composés et que son pouvoir rotatoire est $\alpha_D = -76°1$. La sambunigrine semble dès lors être un isomère de l'amygdonitrile glucoside.

M. Hérissey : **Sur le glucoside cyanhydrique des feuilles de Laurier-Cerise.** — L'auteur présente un échantillon et des préparations microscopiques du produit qu'il obtient à l'état cristallisé. Il attribue l'insuccès de ses devanciers soit à l'emploi de feuilles sèches, soit à l'action destructive des agents chimiques employés à la préparation. M. Hérissey suppose que son produit diffère des glucosides cyanhydriques déjà connus : hydrolysé par l'émulsine, il fournit une proportion de CAzH telle, qu'il ne peut être considéré comme une combinaison équimoléculaire d'amygdaline et d'acide amygdalique.

M. Guigues : **Pâtes au gluten pour diabétiques.** — Sur 9 échantillons de pâtes analysées, 8 contenaient d'assez fortes proportions d'amidon. L'auteur décrit les deux procédés auxquels il a dû recourir pour effectuer le dosage de l'amidon : d'une part, la saccharification, d'autre part, la séparation au nouet.

M. van Itallie : **Sur l'existence dans le Thalictrum aguilegifolium d'un composé fournissant de l'acide cyanhydrique.** — Les feuilles fraîches ont fourni jusqu'à 60 milligrammes °/₀ de CAzH; les tiges en ont donné 4 milligr. 4 alors que les racines n'en donnaient pas trace ; elles contiennent un enzyme qui dédouble aussi bien l'amygdaline que le glucoside du *Th. aquilegifolium*. Ce dernier corps est d'ailleurs différent de l'amygdaline, car il fournit de l'acétone comme la phaséolunatine.

Mme Vigier prévient la Société de son désir de fonder, en mémoire de son mari, un prix annuel de 500 francs.

M. Gallois est élu membre résidant. E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Lebeaupin (de Vichy) : **L'argile à haute dose contre le choléra asiatique** (II, 10; X, 294). — Ce médicament est employé dans le traitement du choléra par le Dr Stumpf, de Wurtzbourg, qui l'avait déjà employé avec succès contre la gastro-entérite des enfants et des adultes. On administre au patient, à jeun, de l'argile finement pulvérisée : 70 à 100 grammes pour un adulte, 30 grammes pour un enfant, 10 à 15 grammes pour un nourrisson, délayée dans cinq fois son poids d'eau claire D'après Stumpf, l'argile agirait mécaniquement en enrobant les microbes, ce qui en empêcherait la multiplication et ferait obstacle à la production de la toxine. Cette médication n'est pas nouvelle. Dans son *Précis de matière médicale*, Lieutaud, vers la fin du xviiie siècle, disait que la terre sigillée, terre de Lemnos, était propre par sa vertu astringente à faire cesser le cours du ventre et à arrêter les hémorragies.

G. Bardet : **Sur le dosage de la Scopolamine. Dangers présentés par cette drogue** (II, 10; X, 295). — L'auteur rappelle les accidents provoqués par les injections de scopolamine associée à la morphine; observation de M. Monod à la Société de chirurgie (juin 1905) et treize cas de mort relatés par M. Landau dans un article résumé d'après le *Deustche medicinische Wochenschrift* (V. *Bulletin médical*, no 58, 1905). Il faut considérer la dose de *un* milligramme comme trop élevée. On devrait débuter par un ou deux dixièmes de milligramme.

M. Chevalier fait remarquer, à propos de cette communication, que la scopolamine n'est pas toujours identique à elle-même, sa toxicité et son activité thérapeutique sont variables; il faut donc en user avec grande prudence. Pouchet et Lewin donnent comme doses mortelles pour l'atropine 0 gr. 01, et pour la scopolamine 0 gr. 001.

A. Marie et Madeleine Pelletier : **Le sérum isotonique marin dans le traitement des maladies mentales** (II, 10; X, 300). — L'application du sérum marin au traitement des maladies mentales découlait logiquement des idées de M. Quinton, d'après lequel il s'agit de replonger les cellules dans le milieu marin, qui est le milieu premier de tous les êtres organisés, et de leur faire récupérer par ce moyen l'énergie vitale qu'elles ont perdue. Or, les théories des psychiâtres tendent de plus en plus à faire de l'aliénation la conséquence d'un amoindrissement général dans la vitalité des neurones et du tissu nerveux en particulier; il était donc tout naturel d'appliquer aux affections dites psychiques un traitement qui réussissait dans les maladies somatiques. Les expériences des auteurs paraissent établir l'action du sérum marin comme stimulant et récupérateur du potentiel de l'organisme; toutes les fonctions subissent une amélioration sensible et même durable puisque les malades augmentent de poids. Si le sérum ne peut guérir (il ne peut, en effet, ranimer les cellules détruites), il est un des bons moyens à employer pour faire marquer un temps d'arrêt au processus morbide; on obtient non seulement l'amélioration de l'état physique, mais aussi la disparition des troubles mentaux et nerveux accessoires.

Les doses de sérum injectées ont été de 100 centimètres cubes tous les cinq jours. Le traitement a duré deux mois, les réactions thermiques ont été modérées. Il est impossible de dire ce qui agit dans le sérum marin.

Ed. Desesquelle.

COMMUNICATIONS
DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des Pharmaciens du Loiret.

Bureau pour 1905-1906 : *Pr.* : M. Guérin (Orléans); *V.-Pr.* : M. Jouisse (Orléans); *Sec. gén.* : M. Barruet (Orléans); *Sec. adj.* : M. Rabourdin (Orléans); *Tr.* : M. Viossat (Orléans); *Arch.* : M. Dufour (Orléans); *Conseillers* : MM. Quéroy (Orléans), Lafaix (Montargis), Gaudelut, ♣ (Briare).

Syndicat des Pharmaciens des Alpes-Maritimes.

(*Election du* 28 *octobre* 1905).

Bureau pour 1905-1906 : *Prés.* : M. Massiéra; *Vice-Prés.* : MM. Girard et Renault; *Sec. gén.* : M. G. Pégurier; *Sec. adj.* : M. Machon; *Trés.* : M. Eyrent; *Conseillers* : MM. Léoncini, Santoni, Fiés, Ango, Plésent, Ferlet, Bezos.

1er CONGRÈS INTERNATIONAL

ORGANISÉ PAR LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

ET DE L'ALIMENTATION RATIONNELLE DE L'HOMME

qui se tiendra à Paris, du 26 février au 3 mars 1906.

Sous le haut patronage de : M. Emile Loubet, Président de la République française,

Et la présidence d'honneur de : M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères; M. le Ministre de l'Intérieur; M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; M. le Ministre de la Guerre; M. le Ministre de la Marine; M. le Ministre de l'Agriculture; M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie; M. le Ministre des Colonies.

Président : M. le Dr H. Ricard, Sénateur, Président de la Société.

Programme des questions à traiter.

I. — Division des Recherches Scientifiques.

Ire section : *Physique biologique.*

1° Méthodes de calorimétrie humaine;

2° Besoins de chaleur du corps humain, aux divers âges et dans les différents climats;

3° Mesure du travail physiologique;

4° Mesure du travail professionnel musculaire;

5° Mesure du travail intellectuel;

6° Vérification des besoins énergétiques. Méthodes et formules d'Énergétique.

IIe section : *Physiologie. Chimie biologique.*

1° Etat présent des connaissances et des théories sur la nutrition. Déterminer les conditions de la nutrition normale. Minimum des aliments organiques et minéraux nécessaires. Quantité minima d'oxygène. Valeur du coefficient respiratoire;

2° Définition précise de ce qu'il faut entendre par un aliment. L'observation de l'isodynamie dans la composition des rations doit-elle être considérée comme suffisante, le minimum d'albuminoïdes et de minéraux étant respecté;

3° Valeur glycosique des aliments. Quel compte en doit-on tenir dans l'établissement des rations;

4° Digestibilité des aliments. Nombre *optimum* de repas. Critique des méthodes employées pour déterminer la digestibilité. Influence de la préparation des aliments sur la digestibilité. L'alimentation végétarienne;

5° Classification des aliments d'après leur valeur physiologique. Valeur et dangers des aliments nervins;

6° L'alcool est-il un aliment? Abus et dangers de l'alcool;

7° Comment préciser par des caractères physiques ou chimiques faciles à reconnaître la valeur nutritive d'une substance alimentaire de façon à pouvoir introduire cette valeur nutritive comme élément dans la fixation de la valeur commerciale?

8° Prophylaxie des contagions par les aliments (lait, viande, etc.). Eau dans l'alimentation. La stérilisation nuit-elle au développement de la flore stomacale et intestinale utile? L'alimentation peut-elle renforcer l'immunité naturelle?

9° Alimentation défectueuse ou insuffisante. Suralimentation et alimentation surabondante. Maladies qui en résultent. Les régimes dans les maladies (tuberculose, foie, arthritisme, etc., etc.).

IIIe section : *Alimentation. Rations.*

IVe section : *Chimie analytique. Falsifications. Législation.*

1° Tables chimiques (et calorifiques si possible) des aliments dans les divers pays, avec indication des déchets (*refusés*) s'il y a lieu;

2° Peut-on définir les caractères précis, physiques et chimiques des *types d'aliments manufacturés* (*pure foods*)? Quels sont ces caractères?

3° Indiquer les falsifications auxquelles sont actuellement soumis les aliments dans chaque pays;

4° Le contrôle opéré par les associations de producteurs sur les produits fabriqués par leurs membres est-il susceptible de prévenir la falsification de ces produits? Peut-il faciliter la répression des falsifications ultérieures? Expérience des Pays-Bas et autres pays. Coopératives agricoles. Certificats d'origine;

5° Sous-sections spéciales :

a) Unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires dans les laboratoires officiels en vue de la détermination et de la répression des falsifications;

b) Unification de la législation internationale en matière de fraudes et de falsifications des aliments de l'homme ;

c) 1° Organisation des services d'inspection et de contrôle de la fabrication, de la production et de la vente des denrées alimentaires dans chaque pays. Etat actuel. Améliorations à y apporter; 2° Réglementation de l'hygiène et de la salubrité des emballages et des magasins destinés à l'entreposition et à la vente des aliments de l'homme;

d) Les laboratoires municipaux et départementaux. Fonctionnement actuel. Améliorations;

6° Les lois de répression des fraudes et falsifications peuvent-elles suffire à assurer l'hygiène alimentaire? A quelles conditions?

V^e^ section : *Statistique. Approvisionnement. Enseignement.*

VIe section : *Hygiène appliquée à la Technologie et aux Transports.*

II. — Division des Applications Sociales.

VIIe section : *Œuvres philanthropiques de restauration économique de l'adulte.*

Réfectoires patronaux. Restaurants des dames seules. Restaurants coopératifs. Restaurants de tempérance. Cantines scolaires. Restaurants végétariens, etc.

VIIIe section : *Œuvres philanthropiques d'alimentation de l'Enfance.*

Œuvres du lait. Gouttes de lait. Nourriceries. Crèches. Pouponnats, etc.

IXe section : *Coopération et Libre Concurrence.*

Influence respective de la coopération et de la liberté du commerce sur le prix des aliments dans les villes et les campagnes. Tableaux comparés des prix dans les sociétés coopératives de consommation et chez les commerçants.

Y a-t-il avantage à se passer d'intermédiaires?

Economats : leurs avantages; leurs dangers.

Institutions patronales d'alimentation. Rapports directs du producteur au consommateur.

X^e^ section : *Alimentation populaire dans les établissements commerciaux.*

Restaurants populaires. Bouillons. Crémeries. Comparaison des prix. Moyens d'y rendre possible l'alimentation rationnelle et économique des travailleurs.

XIe section : *Hygiène alimentaire dans les ateliers.*

Durée des repos pour les repas et collations. Mesures propres à permettre le chauffage ou la cuisson des aliments des ouvriers et ouvrières.

XIIe section : *Hygiène alimentaire dans la famille.*

Devoirs de la mère de famille et de la maîtresse de maison. Responsabilités. Conséquences pour la prospérité de la famille et la santé. Comptabilité alimentaire de la famille.

XIIIe section : *Prophylaxie sociale de l'alcoolisme et de la tuberculose par l'alimentation.*

Moyens divers.

XIVe section : *Assistance alimentaire.*

Organisation de l'Assistance alimentaire. Œuvres de bienfaisance et de charité. Assistance publique. Assistance dans la famille.

XVe section : *L'Enseignement de l'Alimentation rationnelle et de l'Hygiène alimentaire à l'école.*

Programmes et Plans d'études. Modèles de leçons. Place des questions d'alimentation dans l'enseignement ménager.

Les phénomènes de la vie provoqués par l'alimentation peuvent-ils constituer une base solide à l'enseignement de la morale pratique?

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

P. Sabatier et A. Mailhe : **Dédoublement catalytique des dérivés monochlorés forméniques au contact des chlorures métalliques anhydres** (24.7.05 ; **141**, 238). — Ces dérivés amenés en vapeur sur des chlorures de Ba, Ni, Co, Fe, Cd, Pb, etc. (métaux bivalents), se scindent en carbure éthylénique et gaz chlorhydrique. Les auteurs admettent la formation temporaire d'un composé organo-métallique dédoublable ensuite en régénérant le chlorure métallique. Exemple :

$$BaCl^2 + \underset{\text{Chlorure de Butyle}}{C^4H^9Cl} = Ba\begin{cases} C^4H^8 - Cl \\ Cl \end{cases} + HCl$$

$$\underset{\text{Chlorure de Butylène-baryum}}{Ba\begin{cases} C^4H^8Cl \\ Cl \end{cases}} = BaCl^2 + \underset{\text{Butylène.}}{C^4H^8}$$

Le chlorure de méthyle n'est pas décomposé.

L. Ouvrard : **Sur les chloroborates de calcium** (7.8.05 ; **141**, 351). — En faisant fondre ensemble des proportions variables d'anhydride borique, de chaux et de chlorure de calcium, on obtient les combinaisons suivantes toutes cristallisées :

$$5B^2O^3.3CaO.CaCl^2 \text{ ——— } 3B^2O^3.3CaO.CaCl^2$$
$$B^2O^3.3CaO.CaCl^2 \text{ ——— } B^2O^3.2CaO \text{ ——— } B^2O^3.3CaO.$$

A. Bacovesco et Amé Pictet : **Sur l'isostrychnine** (2.10.05 ; **141**, 562). — Chauffée à 180° avec de l'eau, la strychnine se dissout lentement et abandonne par refroidissement des aiguilles prismatiques fusibles à 214°5. C'est un isomère répondant à la formule $C^{21}H^{23}Az^2O^3 + 3H^2O$. Peu soluble dans l'eau froide, l'isostrychnine se dissout assez facilement dans l'alcool. Ses solutions sont alcalines et très amères. C'est une base monoacide. En solution alcoolique, l'isostrychnine est inactive sur la lumière polarisée.

L'isostrychnine n'est pas un racémique. En effet, sous l'influence de l'éthylate de sodium, l'isostrychnine donne de l'*acide isostrychnique*, dans les conditions où se forme l'*acide strychnique*, mais cet acide ne peut reproduire l'isostrychnine en perdant les éléments de l'eau.

Freundler et Damond : **Sur quelques dérivés du cyclohexane** (9.10,05 ; **141**. 593). — On prépare les bromo et iodocyclohexanes par le cyclohexanol et les bromures et iodures de phosphore. Les dérivés halogénés du cyclohexane se prêtent mal aux condensations. Avec le cyanacétate de méthyle et le malo-

nate d'éthyle on a pourtant obtenu les éthers cyanacétylcyclohexylique et cyclohexyl-malonique :

$$C^6H^{11}.CH\begin{cases}CN\\CO^2.C^2H^5\end{cases} \quad \text{et} \quad C^6H^{11}.CH\begin{cases}CO^2H\\CO^2H\end{cases}$$

à partir desquels on a préparé le même acide cyclohexylacétique $C^6H^{11}.CH^2.CO^2H$. Celui-ci fond à 27° et bout à 244-246° sous une atmosphère. Son éther éthylique bout à 211-212°. M. DELÉPINE.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

LARGUIER DES BANCELS : **Activation du suc pancréatique pur sous l'influence combinée des colloïdes et des électrolytes** (LIX, 130, 8 juillet 1905). — Il est possible d'activer le suc pancréatique pur, sans recourir aux kinases naturelles. Ce suc inactif devient, après addition d'un électrolyte convenable (azotate de baryum ou de calcium), capable de digérer l'albumine, imprégnée d'un colloïde convenable (bleu de toluidine, rouge de Magdala, etc.).

L. BEILLE : **Sur les poils urticants** (LIX, 149, Ron biologique de Bordeaux, du 4 juillet 1905). — Les poils urticants des Orties renfermeraient une substance du groupe des aldéhydes ou des quinones, peut-être de l'aldéhyde formique.

CH. BLAREZ et J. GAUTRELET : **Action physiologique et toxique des solutions d'acide sulfureux et d'éthanal en injections sous-cutanées** (LIX, 154, Bordeaux, 4 juillet 1905).

M. et Mme BOURGUIGNON : **Formes microbiennes du muguet** (LIX, 187, 22 juillet 1905).

REMLINGER : **Absorption du virus rabique par la peau fraîchement rasée** (LIX, 22 juillet 1905). — Le virus rabique peut être absorbé par la peau fraîchement rasée. Ce fait rend compte du danger du léchage par des animaux suspects.

P. SIMON et LOUIS SPILLMANN : **Analyse quantitative et qualitative du sang, au point de vue leucocytaire, dans douze cas de tuberculose pulmonaire** (LIX, 227, Ron biologique de Nancy, 11 juillet 1905). En général, on constate une hyperleucocytose modérée dans la tuberculose pulmonaire. Si la tuberculose est à une période assez avancée, on trouve de la polynucléose tandis que les mononucléaires sont en nombre normal et les lymphocytes très diminués. Dans certains cas, les éosinophiles sont notablement augmentés. Il n'y a pas là de formule nettement établie, mais cet examen du sang dans la tuberculose pulmonaire permet cependant d'arriver à certains résultats intéressant surtout le pronostic. Plus on trouve de polynucléaires et plus il y a de chances pour que les lésions soient en pleine évolution, surtout si les mononucléaires et les lymphocytes sont diminués. Si le chiffre des polynucléaires est normal et si les mononucléaires sont abondants, le pronostic semble plus favorable.

FÉLIX RAMOND : **Propriétés biologiques du bacille-fourmi** (LIX, 232, 29 juillet 1905). Ce bacille est un cocco-bacille qu'on rencontre dans tous les

urètres sains de l'homme. Il s'oppose sur les divers milieux au développement du gonocoque. Il disparaît de l'urètre au début de l'infection blennorragique pour réapparaître dès que la guérison s'annonce. L'antagonisme biologique entre le gonocoque et le bacille-fourmi est donc complet. Peut-être celui-ci pourrait-il être l'agent de guérison effectif et naturel de la blennorragie. Des essais thérapeutiques ont donné dans cinq cas des améliorations considérables.

H. Bierry: **Recherches sur la digestion de l'inuline** (LIX, 256, 29 juillet 1905). L'auteur n'a pas trouvé d'inulase dans le suc pancréatique pur ou additionné de macérations intestinales de lapins et de chiens. Il pense que la digestion de l'inuline se fait dans l'estomac sous l'influence de l'acidité du suc gastrique.

Mlle Philoche: **Etude de l'hydrolyse du glycogène par l'amylase du malt** (LIX, 260). **Comparaison de l'action de l'amylase et du suc pancréatique sur le glycogène et l'amidon** (LIX, 263, 29 juillet 1905).

Rodet et Lagriffoul: **Sérums antityphiques** (LIX, 267, 270, 273, 29 juillet 1905).

A. Pi Suner: **Action antitoxique des sucs de rein** (LIX, 274, 29 juillet 1905).

Em. Bourquelot et Em. Danjou: **Sur la « sambunigrine » glucoside cyanhydrique nouveau, retiré des feuilles du sureau noir** (LIX, 292, 14 octobre 1905). Les auteurs donnent deux modes de préparation de la sambunigrine, avec les feuilles desséchées à l'air et avec les feuilles fraîches; ils purifient le glucoside par dissolution dans l'éther acétique et cristallisation. La sambunigrine est lévogyre $\alpha_D = -76°3$; elle fond à 151-152°; elle est hydrolysée par l'émulsine avec formation de glucose, d'aldéhyde benzoïque et d'acide cyanhydrique. Son poids moléculaire $= 298,8$, sa formule paraît être $C^{14}H^{17}NO^6$.

Osman Nouri: **Absorption du bacille tuberculeux par la peau fraîchement rasée** (LIX, 308, 14 octobre 1905). On rase la région inguinale d'un cobaye, on la frotte avec un tampon d'ouate hydrophile trempée dans des crachats bacillifères. Au bout de huit à quinze jours, les ganglions correspondants commencent à se tuméfier, puis l'animal maigrit et il succombe du trentième au cinquantième jour. L'autopsie révèle une tuberculose expérimentale classique et le bacille de Koch est retrouvé dans les lésions. Cette méthode paraît applicable au diagnostic de la tuberculose au même titre que l'inoculation sous-cutanée. M. Javilliers.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 8 novembre 1905.

M. Grimbert: **Recherches des pigments biliaires dans l'urine.** L'urine est précipitée par le chlorure de baryum; le précipité est repris par de l'alcool additionné de 5 °/₀ d'acide chlorhydrique, puis chauffé quelques secondes au bain-marie. Les pigments biliaires communiquent à l'alcool une teinte bleu-verdâtre ou verte. Pour faire apparaître la teinte verte dans toute sa netteté on peut encore ajouter deux gouttes d'eau oxygénée à 10 volumes et chauffer de nouveau. E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Dubousquet et Laborderie : **Greffes cutanées** (24.5.05 ; X, 219).

Danlos : **Radiothérapie. Quatre cas de névrite extrêmement douloureuse provoquée par les rayons X** (24.5.05 ; X, 221).

Yvon : **Procédés pour l'administration du sulfate de quinine** (24.05 ; X, 225).

Baudet : **Thérapeutique aérienne antiseptique** (24.5.05 ; X, 227).

Chassevant et Garnier : **Action pharmacodynamique des corps de la série du benzène** (24.5.05 ; X, 228).

Pouchet et Chevalier : **Note sur l'action pharmacodynamique du bornéol et des éthers du bornéol** (24.5.05 ; X, 232).

Zimmern : **Effets comparés du radium et des rayons X** (14.6.05 ; X, 241).

Héraud (de Luxeuil) : **Nouveau dispositif adopté pour le bain intestinal** (14.6.05 ; X, 242).

De Rey-Pailhade : **L'hydrogène sulfuré dans l'alimentation normale de l'homme** (14.6.05; X, 245).

P. Dalché : **Le salicylate de soude en gynécologie** (14.6.05; X, 246).

P. Gallois : **Traitement du pityriasis versicolor par l'eau oxygénée** (14.6.05; X, 250).

Marie et Pelletier : **Le bromodiéthylacétamide (neuronal). Son action hypnotique et sédative chez les aliénés** (14.6.05 ; X, 252).

C. Gulrenk (de Constantinople) : **Deux cas de maladies d'Addison traités avec succès par l'adrénaline** (28.6.05; X. 265).

Ch. Patrouillard et Ch. Gallois : **Sur la très faible toxicité du levurargyre (nucléo-protéide d'hydrargyre)** (28.6.05 ; X, 269).

Bertherand : **Formulaire des injections hypodermiques de cacodylate de soude** (28.6.05; X, 276).

COMMUNICATIONS
DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicats de l'Aisne.

Bureau pour 1905-1906 : Pr. : M. George; secr. gén. : M. Vigneron; Tr. : M. Laille; membres du bureau : MM. Letellier, Blanquinque, Letellier père, Borson, Tourneux.

Cercle pharmaceutique de la Marne.

Bureau : Pr. : M. Aumignon; secr. gén. : M. Bancourt; tr. : M. Blarat; membres : MM. Lejeune, Wéber, Salomon, Gautier, Bottmer, Lefebvre, Adenet.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE

Prix à distribuer en 1906.

M. le Président annonce que le Conseil a autorisé la création de concours relatifs à l'étude de questions industrielles ; plusieurs chambres syndicales lui ont apporté, dans la circonstance, un appui dont il est heureux de les remercier. Les questions posées par celles-ci représentent une partie des desiderata de l'industrie chimique et serviront de point de départ à ceux de nos collègues qui seront désireux de faire des travaux de chimie appliquée.

Les récompenses attachées à l'étude de ces questions seront distribuées, s'il y a lieu, chaque année, à l'assemblée générale de la Pentecôte, à l'auteur du meilleur mémoire paru dans le *Bulletin*, et relatif à ces questions; les membres étrangers à la Société pourront également concourir, à la condition d'envoyer leurs mémoires deux mois avant l'assemblée générale. Les récompenses donneront, à celui qui en sera jugé digne, le titre de lauréat de la Société.

Les mémoires seront jugés par la commission des prix dans laquelle siégera, avec voix délibérative, le président du syndicat intéressé.

D'une façon générale, les chambres syndicales donneront aux concurrents qui en feront la demande les renseignements et les échantillons nécessaires à leurs travaux.

La Chambre syndicale de la parfumerie française, sur la proposition de M. Piver, son président, met à la disposition du conseil de la Société chimique une médaille d'or annuelle dont la valeur pourra s'élever à 250 francs, destinée à récompenser le meilleur travail relatif à l'une des questions ci-dessous ou tout autre intéressant directement l'industrie de la parfumerie :

1° Augmentation, par la sélection, le mode de culture, le choix des engrais, du rendement des plantes en essence, sans diminuer la qualité de celle-ci ;

2° Amélioration, au cours de la distillation, de la qualité des essences, soit en arrêtant la décomposition des éthers, des acétols, etc., soit au contraire en favorisant leur formation ;

3° Reconnaissance de la falsification des essences et des parfums ;

4° Recherche d'un dissolvant pouvant remplacer l'alcool dans les parfumeries.

Le Syndicat de la parfumerie (13, rue d'Enghien) pourra mettre à la disposition des concurrents les essences et les renseignements qui leur seraient nécessaires.

La *Chambre syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques*, sur la proposition de son président, M. Catillon, met à la disposition du conseil de la Société chimique, un prix de 250 francs, pour récompenser un travail relatif à la préparation économique d'un produit, à la recherche de sa pureté, de la fraude dont il est l'objet, et, d'une façon générale, qui serait reconnu utile au développement de l'industrie des produits pharmaceutiques. Ce prix pourra être renouvelé l'année suivante, si ce premier concours donne des résultats favorables.

La *Chambre syndicale des grains, graines et farines de Paris*, sur la proposition de son président, M. Regnault-Desroziers, met au concours la question suivante : « Études des caractères physiques et chimiques que présentent les farines blanchies au moyen des gaz oxygénés de l'azote ou de l'ozone. » Elle accorde pour ce travail une médaille ou un prix d'une valeur de 200 francs.

Elle pourra, si ce concours donne de bons résultats, poser, l'année suivante, une autre question intéressant l'industrie de la meunerie. Elle mettra des échantillons à la dispositions des concurrents (Secrétariat, à la Bourse du commerce).

Le *Syndicat général des cuirs et peaux de France*, sur la proposition de M. Poullain, son président, soumet à la Société les deux questions suivantes : « 1° Caractérisation des différents extraits tannants, permettant de reconnaître les fraudes par substitution, à un extrait déterminé, d'un extrait d'origine différente et de qualité inférieure; 2° étudier le mécanisme qui préside à l'insolubilisation de la fibre, dans le tannage à l'huile, à l'alun, au chrôme, etc.

Le syndicat met à la disposition de la Société une somme de 100 francs (Secrétariat, 10, rue de Lancry).

M. Pillet qui, depuis plusieurs années, a la générosité d'offrir à la Société un prix de 500 francs pour récompenser un travail relatif aux huiles essentielles, le réserve, cette année, à une destination spéciale; il demande qu'il ait pour objet unique : l'étude des constituants principaux des huiles essentielles, au point de vue de leur dosage et de leur préparation dans le laboratoire et dans l'industrie (anéthol, menthol, eugénol, citral, eucalyptol, safrol, thymol, apiol, etc.).

Pour le rapprocher des précédents, ce prix portera dorénavant le nom du prix du syndicat des huiles essentielles (fondation Pillet).

Le *Syndicat général des corps gras*, sur la proposition de son président, M. Collot, accorde deux médailles d'or de 250 francs, ou la même valeur en espèces, pour la solution de chacune des questions suivantes :

1° Études des procédés permettant d'arrêter la modification que subissent les graisses, aussitôt après l'abattage des animaux et qui peuvent influencer le goût et l'odeur des *premiers jus*, servant à la fabrication de l'oléomargarine ;

2° Étude des procédés permettant, pendant la clarification des premiers jus, une élimination complète des impuretés en suspension (gouttelettes d'eau et membranes), celle-ci devenant en peu de temps des centres d'altération.

Les procédés faisant l'objet de ces deux questions devront pouvoir, sans grands frais, être appliqués industriellement et ne pas soulever de critiques de la part de l'inspection spéciale. (Secrétariat du syndicat, 40, rue du Louvre.)

La *Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Paris*, sur l'invitation de son président, M. Cuvillier, et avec la collaboration d'un de ses membres, M. Houdard, notre collègue, met à la disposition du conseil de la Société chimique, une médaille d'or annuelle d'une valeur de 500 francs, qui sera distribuée dans les conditions indiquées à la séance du 12 mai 1905, à l'auteur du mémoire relatif à l'*étude de procédés nouveaux ou de nouvelles bases d'appréciations dans les calculs d'analyse, permettant de préciser plus qu'on ne peut le faire aujourd'hui les fraudes par mouillage, sucrage ou alcoolisme*.

En outre, elle serait disposée à récompenser par un prix, un travail intéressant, alors même qu'il ne toucherait pas d'une façon immédiate aux intérêts spéciaux du commerce qu'elle représente.

La *Chambre syndicale des constructeurs de Machines agricoles* (M. SENET, président), offre une médaille d'or, d'une valeur de 50 francs au meilleur travail relatif aux études suivantes : trempe de l'acier, malléabilité de la fonte, protection contre la rouille, infection des bois, adhérence des peintures, émaillage, nickelage, etc. (Secrétariat, 10, rue de Lancry).

La *Pharmacie centrale de France*, sur l'initiative de son directeur, M. BUCHET, distribuera chaque année pendant cinq ans, un prix de 250 francs au meilleur travail relatif à un sujet d'analyse permettant le contrôle industriel.

1er CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

ET DE L'ALIMENTATION RATIONNELLE DE L'HOMME (1)

PARIS 1905

Sous le haut Patronage de
M. Emile LOUBET, Président de la République française,

Et la Présidence d'honneur de
M. le Président du Conseil, Ministre des Finances, M. le Ministre de l'Intérieur,
M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
M. le Ministre de la Guerre, M. le Ministre de la Marine,
M. le Ministre de l'Agriculture, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
M. le Ministre des Colonies.

Président : M. le Dr H. RICARD, sénateur, Président de la Société.
Secrétaire général : M. C. NOURRY, secrétaire général de la Société.
Trésorier : M. GASTON MENIER, député de Seine-et-Marne.

BUREAU PARISIEN DE LA 1re DIVISION : RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Président d'honneur : M. M. BERTHELOT, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France.

Président : M. ARMAND GAUTIER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

1re Section. — PHYSIQUE BIOLOGIQUE. — ENERGÉTIQUE.

Présidents : Prof. d'ARSONVAL, membre de l'Institut, prof. au Collège de France ; Prof. A. CHAUVEAU, membre de l'Institut.

Vice-Présidents : Prof. GARIEL, membre de l'Académie de Médecine; Dr BORDAS, prof. suppléant au Collège de France.

Secrétaires : Dr J. DESCHAMPS, prof. libre à la Faculté des Sciences ; M. TISSOT, docteur ès sciences, assistant au Muséum.

2e Section. — CHIMIE BIOLOGIQUE ET PHYSIOLOGIE.

Président : Prof. A. DASTRE, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

Vice-Présidents : Prof. CHARLES RICHET, de la Faculté de Médecine ; Dr GLEY, assistant au Muséum, chef des travaux de physiologie à la Faculté de Médecine; Dr A. CHARRIN, prof. au Collège de France, médecin des Hôpitaux.

Secrétaire : Dr J.-P. LANGLOIS, agrégé et chef de laboratoire à la Faculté de Médecine.

(1) Voir le programme de ce Congrès. *Bull. Sc. pharm.*, nov. 1905, dans cette même partie du Bulletin. page 38.

3e Section. — ALIMENTATION RATIONNELLE. — DIÉTÉTIQUE.

Président : Prof. BOUCHARD, membre de l'Institut, prof. à la Faculté de Médecine.

Vice-Présidents : Prof. BUDIN, membre de l'Académie de Médecine ; Prof. CHANTEMESSE, membre de l'Académie de Médecine, inspecteur général des services d'hygiène ; Dr ALBERT ROBIN, prof. agrégé, membre de l'Académie de Médecine ; Prof. N. GRÉHANT, membre de l'Académie de Médecine, prof. au Muséum ; M. le Médecin inspecteur général GENTIT, président du Conseil de santé de la Guerre ; M. le Médecin inspecteur général AUFFRET, président du Conseil de santé de la Marine ; M. le Médecin inspecteur général KERMORGANT, membre de l'Académie de Médecine, président du Conseil de santé des Colonies.

Secrétaires : Dr HENRI DE ROTHSCHILD, Dr LÉON MAC-AULIFFE.

4e Section. — CHIMIE ANALYTIQUE. — FALSIFICATIONS. — LÉGISLATION.

Président : Prof. P. BROUARDEL, membre de l'Institut, président honoraire du Comité consultatif d'hygiène publique de France, prof. à la Faculté de Médecine.

Vice-Présidents : M. J. CRUPPI, député, avocat à la Cour d'appel ; M. OGIER, docteur ès sciences, chef du Laboratoire de toxicologie à la Préfecture de police, membre du Comité consultatif d'hygiène de France ; M. L. MAQUENNE, membre de l'Institut, prof. au Muséum ; M. A. VILLIERS, prof. à l'Ecole supérieure de pharmacie.

Secrétaires : Dr A. CHASSEVANT, prof. agrégé à la Faculté de Médecine, chimiste expert près le Tribunal civil de la Seine ; M. FAYOLLE, chimiste, expert préparateur de chimie analytique à l'Ecole supérieure de pharmacie.

5e Section. — STATISTIQUE. — ENSEIGNEMENT. — VOIES ET MOYENS.

Président : M. EMILE LEVASSEUR, membre de l'Institut, prof. au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers.

Vice-Présidents : Dr VILLEJEAN, député, président de la Commission d'hygiène de la Chambre des députés, membre du Comité consultatif d'hygiène de France ; M. A. FONTAINE, directeur du Travail au Ministère du commerce ; M. A. HALLER, membre de l'Institut, prof. à la Sorbonne.

Secrétaire : M. D. ZOLLA, professeur à l'Ecole des sciences politiques et à l'Ecole de Grignon.

6e Section. — HYGIÈNE APPLIQUÉE A LA TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE. — TRANSPORTS.

Présidents : M. G. GRIOLET, président du Comité de Direction de la Compagnie des chemin de fer du Nord ; M. L. GRANDEAU, inspecteur général des stations agronomiques, prof. au Conservatoire des Arts et Métiers.

Vice-Présidents : M. GASTON MENIER, député ; M. le prof. CAZENEUVE, député, président du Conseil général du Rhône, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon ; M. A. MUNTZ, membre de l'Institut ; M. BALLAND, directeur du laboratoire de l'intendance au Ministère de la Guerre.

Secrétaires : M. G. HALPHEN, chef du laboratoire du Ministère du commerce ; M. E. KAYSER, directeur du laboratoire de fermentation à l'Institut agronomique.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.